

Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Janvier 2007, numéro seize

Perspectives



Agir ensemble

pour le Québec





Loi spéciale dans le secteur public : un an de déni

Le 15 décembre dernier, 500 000 travailleuses et travailleurs du secteur public commémoraient l'adoption de la loi spéciale qui leur a imposé des reculs majeurs tout en continuant de les appauvrir. Les derniers chiffres de l'Institut de la statistique du Québec, dévoilés en novembre, montrent que l'écart salarial s'est encore creusé entre les salarié-es de l'administration québécoise et ceux des autres secteurs du marché du travail. Le gel des salaires imposé par le décret en 2004 et 2005 amplifie, encore plus, cet écart. On observe, en effet, une tendance extrêmement inquiétante : l'écart au chapitre des salaires s'est creusé de 7,5 points

de pourcentage en cinq ans ! En 2001, les employé-es de l'État gagnaient 7,7 % de moins que tous les autres secteurs qui font partie de l'étude. En 2006, c'est maintenant 15,2 % de moins !

Après avoir utilisé l'artillerie lourde, il y a un an, le gouvernement a changé son fusil d'épaule au cours des derniers mois. Si on peut soupçonner que ce virage n'est pas étranger à son souci de redorer son image en vue de la prochaine campagne électorale, cela ne doit pas nous empêcher de nous en réjouir. Ainsi a-t-il corrigé une injustice majeure en accordant la parité aux membres de la FSSS-CSN, à qui on avait imposé des conditions en deçà de celles octroyées à toutes les autres organisations syndicales. Nous sommes aussi parvenus, dans ce contexte, à ré-

gler le dossier de l'équité salariale, ce qui constitue une importante victoire. Mais jamais la CSN ne pourra passer l'éponge sur le déni de droit que constitue la loi spéciale imposée aux salarié-es de l'État, en décembre 2005. C'est le droit à la libre négociation qui est mis en cause. C'est également le droit à la libre expression qui est bafoué par un appareil répressif sans précédent qui empêche toute contestation.

DES EMPLOIS DE MOINS EN MOINS ATTRAYANTS

Le plus gros employeur au Québec est en train de se piéger lui-même. Alors que les offres d'emploi seront de plus en plus nombreuses en raison du vieillissement de la population, ce qui est remis en cause



Agir ensemble pour le Québec

4



par le décret, c'est l'attrait que représente le secteur public et sa capacité d'attirer et de retenir une main-d'œuvre motivée.

ÉQUITÉ SALARIALE :

LES PREMIERS EFFETS EN JANVIER

En ce début d'année, je crois qu'il faut se réjouir de la décision du gouvernement qui a fait le choix de ne pas se cacher derrière la voie juridique en concrétisant l'entente sur l'équité salariale pour des centaines de milliers de femmes dans le secteur public québécois. Nous aurions toutes et tous souhaité que la Commission de l'équité salariale n'autorise pas le gouvernement à étaler les versements sur une période plus grande que les quatre années déjà prévues à la loi, mais force est de reconnaître que nous sommes victimes de notre propre succès. Rappelons-nous que le gouvernement avait prévu des coûts récurrents de 457 millions de dollars pour assurer l'équité salariale, alors qu'il lui faudra déboursier 825 millions pour mettre réellement fin à la discrimination. Les premières corrections aux échelles salariales seront effectuées en janvier et seront suivies par le versement de la rétroactivité au printemps prochain. Encore une fois, je tiens à souligner la ténacité et la combativité de milliers de femmes et d'hommes qui ont rendu ce règlement possible, ce qui contribue à faire du Québec d'aujourd'hui une société plus égalitaire.

Bonne année 2007 à toutes et à tous !

Claudette Carbonneau

Davie :

Un nouveau souffle

14



Le secteur forestier en crise

16

De dépendants à autonomes

20



Régimes de retraite :

La vigilance s'impose

22

International : Une nouvelle centrale syndicale

30



Invitée

Michèle Asselin

La FFQ a 40 ans

31



Agir ensemble

Le point sur la campagne **pour le Québec** avec Claudette Carbonneau

par Michelle Filteau

Aéroport de Bagotville, Saguenay–Lac-Saint-Jean. En ce petit matin du 9 novembre, la brume a empêché l'avion, qui doit la ramener, de se poser sur la piste de Roberval. Après deux assemblées, tenues en à peine 48 heures, Claudette Carbonneau devra se taper une heure de route supplémentaire. Rien pour diminuer son enthousiasme quant au déroulement de la campagne lancée au début de l'automne.

« **A**vant de jeter un regard sur la route parcourue, c'est toujours utile de se rappeler les objectifs qu'on poursuivait. Et ils étaient ambitieux. Fixer la barre à 100 villes et villages à visiter au Québec, c'était très audacieux, mais cela nous permet une pénétration très fine des régions. »

La présidente de la CSN ne cache pas sa satisfaction. « Je suis extrêmement fière de cette initiative. Autant dans les années 70 on a pu contribuer au débat de société, par ce qu'on a appelé le deuxième front, autant cette fois-ci notre campagne va redonner

un sens à ce volet politique de notre action syndicale. Partout au Québec, cette tournée va contribuer à redonner une plus grande place aux solutions progressistes. »

Un espace d'expression et de réflexion

Les gens sentent le besoin de s'exprimer. C'est ainsi qu'un autre objectif de la campagne, celui de faciliter l'expression de la société civile, semble atteindre sa cible. « La richesse des assemblées, c'est de s'ouvrir à tous les secteurs d'activité, à des gens qui sont actifs, qui sont chômeurs, à des femmes à la maison, des groupes communautaires, des préfets et des maires, des représentantes et des re-

présentants de partis politiques, des agriculteurs, des travailleuses et des travailleurs autonomes, des artistes, un véritable reflet de la société réelle », note Claudette Carbonneau.

La présidente de la CSN estime que le choix d'aborder de front les politiques néolibérales était judicieux. « Le défi, c'était de le faire de façon concrète. Nous avons choisi de présenter le politique comme étant quelque chose de collé à la vie des citoyennes et des citoyens. Nous avons posé beaucoup de questions. Où cela nous mène-t-il de discréditer le rôle de l'État, de compromettre l'effort collectif qui doit être fait pour mettre en place une meilleure redistribution de la richesse ? De ce côté, je suis convaincue qu'on a réussi à faire avancer la réflexion. »

Un syndicalisme de propositions

C'est une CSN en mode solutions que les gens découvrent. « On a des

projets, des idées. Nous ne sommes pas le front du refus, nous représentons aussi un syndicalisme de propositions. Évidemment, ça nous permet de plaider très fort pour des éléments qui sont absolument essentiels pour faire face au changement, notamment la transparence et le respect des valeurs de justice sociale, de solidarité et de démocratie, valeurs qui sont partagées par l'ensemble de la population », ajoute la leader syndicale.

Le développement régional, les préoccupations autour de l'emploi et de la mondialisation, la place des jeunes, le développement durable, la forêt et l'eau sont des thématiques qui touchent particulièrement les gens. Selon la présidente de la CSN, cette tournée va forcer une accélération de la réflexion dans certains domaines. « Des défis, il n'y en a pas que pour les autres, il y en a pour nous aussi ! »



Alma

Une région ressource pleine de ressources

par Sylvie Joly

La tournée entreprise par la CSN a permis de saisir l'appétit qu'éprouvent les régions de se prendre elles-mêmes en charge. L'enthousiasme des gens à aborder de front les questions que suggère l'actualité, leur volonté de regarder en face les problèmes et de participer à l'élaboration de solutions ont marqué les échanges. Parmi les 90 assemblées à s'être tenues avant la période des fêtes, nous vous proposons de jeter un regard sur quelques-unes.

« De la fourche à la fourchette, de la terre à la table, du grain au magasin, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire vivent une lente agonie au Saguenay-Lac-Saint-Jean. » Le constat du président de la Fédération du commerce, Jean Lortie, a donné le ton lors de l'assemblée qui avait lieu à Alma.

La journée avait débuté par une visite de l'usine de congélation de bleuets de Saint-Bruno, petite municipalité sur la route menant au lac Saint-Jean. Le président du syndicat CSN de l'entreprise, Pierre Gagnon, n'était pas peu fier du fait que l'usine emploie 170 personnes et vende la « perle bleue » dans une vingtaine de pays. Le directeur général de l'installation, Jeannot Côté, avait invité Louis Roy, vice-président de la CSN, Jean Lortie, et Jeannine Girard, présidente du conseil central de la région, à venir observer, sur place, les ingrédients qui assurent le succès de l'entreprise.

À l'usine de congélation des Bleuets sauvages du Québec, les dirigeants croient qu'il est possible d'affronter les « monstres » de la mondialisation par l'innovation dans les procédés industriels, les démarches constants auprès de nouveaux clients étrangers et la promotion du caractère exclusif du produit.

Aux visiteurs étonnés, le directeur général a montré un laser de 600 000 \$ qui permet de trier les bleuets par forme, densité et couleur. « Cette machine est neuve de cette année. C'est essentiel de rester à jour avec notre technologie. Nous avons été les premiers dans le monde à calibrer nos bleuets selon les besoins du client », explique Jeannot Côté.

Agir ensemble dans l'agroalimentaire

Lors de sa présentation, le soir venu, Jean Lortie a fait valoir que plusieurs secteurs névralgiques de l'économie des régions courent à leur perte. « L'agroalimentaire est en crise, soutient-il, tout comme la forêt. Les accords de libéralisation du commerce ont des conséquences importantes, mais il n'y a pas là de fatalité. On n'est pas obligés d'accepter ça, on peut réagir. »

Plusieurs citoyennes et citoyens présents à l'assemblée abondaient dans ce sens. Yvan Morin, un producteur agricole, se désolait toutefois pour l'avenir du Lac-Saint-Jean : « Chaque jour, huit à neuf vans de lait sortent de la région sans qu'il soit transformé. Comment poser des actions qui respectent les producteurs régionaux et le développement durable ? »

Certains autres ont fait ressortir la difficile équation entre les choix des consommateurs et les conséquences de ces choix. « Même notre premier ministre nous dit qu'on n'a pas le choix, que c'est la loi du marché. Ce ne sont pourtant pas des lois divines ! », a souligné Lucille Pedneault, une travailleuse dans un centre d'alphabétisation.

Jean Lortie, Jeannine Girard et Louis Roy ont plaidé pour la fin de l'immobilisme. Il faut transformer davantage nos ressources. Il faut occuper plus de place sur le marché mondial en soutenant l'exportation. Il faut investir dans le développement industriel et respecter les travailleuses et les travailleurs. Les régions doivent avoir leur mot à dire quant à leur devenir. Le respect de l'environnement doit être pris en compte.



Rimouski

Se réappropriier l'espace civique

par Louis-Serge Houle

À Rimouski, le Conseil central du Bas-Saint-Laurent a accueilli plus de 80 personnes lors d'une assemblée publique que le vice-président de la CSN, Louis Roy, a qualifié de « premiers pas collectifs pour se réapproprier l'espace citoyen ». La campagne de la CSN est effectivement une belle occasion d'occuper le terrain pour dire ce qui ne tourne pas rond au Québec, alors que des élections se profilent à l'horizon.

Il faut dire que les tentatives du gouvernement Charest de museler toute forme d'opposition à ses politiques néolibérales ne sont pas passées inaperçues dans ce beau coin de pays. Ce 17 octobre, la salle était pleine à craquer. Des syndiqué-es, des représentants d'organisations populaires ou étudiantes, des citoyennes, des citoyens (y compris un homme d'affaires) ont pris part à un très large débat sur les cinq thèmes proposés.

L'ensemble de l'œuvre des libéraux y est passé : les fameux PPP, les coupes à l'aide sociale, les lois spéciales pour voler le droit de se

syndiquer autant que celles pour imposer des réformes impopulaires ou des conditions de travail aux employé-es de l'État.

Marielle Doucet, de l'hôpital de la région, a notamment accusé le gouvernement de se départir de ses véritables responsabilités en privant les employé-es des services publics de vrais moyens pour faire leur travail alors que « les cas de *burnout* liés aux surcharges de travail se multiplient ».

« Il faut se doter d'un plan de match pour nous faire entendre et sortir de l'alternance des partis à Québec, a fait valoir Jacques Métran,

du comité logement. De l'autre côté, eux, ils s'en sont donné, un plan, celui de ne pas nous écouter. Il faut proposer quelque chose de nouveau. »

L'élaboration d'une plate-forme politique est aussi une préoccu-

tion pour Jacques Thériault, chargé de cours à l'Université du Québec à Rimouski. « Le PQ et le PLQ ont les mêmes fondements idéologiques. Il faut se doter d'un levier, au plan politique, pour défendre notre cause. »

Thetford Mines

Transmettre le flambeau

par Louis-Serge Houle

« Aujourd'hui, le mot d'ordre est « diviser pour régner », c'est le chacun-pour-soi qui domine. Il faut rééduquer les gens, surtout les jeunes qui n'ont pas connu la misère d'autrefois et leur rappeler les luttes que nous avons menées pour améliorer notre sort. »

C'est sur ces paroles que André Laliberté, ex-président de la mine B.C. et aujourd'hui retraité, a lancé le

débat d'une assemblée publique qui a déplacé une trentaine de personnes provenant de plusieurs milieux au cégep de Thetford. Paulette Beaudry, du mouvement communautaire, a répliqué que « la transmission des valeurs sociales est une responsabilité des syndicats. Il faut aussi leur faire une place dans vos structures. »

Le débat public, organisé par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, aurait pu être l'occasion de discuter des difficultés économiques



La forêt en crise

Un sujet chaud de la tournée

par Michelle Filteau

que traverse la région de l'Amiante et des solutions qui peuvent être envisagées pour la relancer. Après tout, une campagne est en cours pour qu'elle bénéficie de programmes d'aide particuliers octroyés aux régions dites ressources. De plus, la région de l'Amiante voit son profil économique changer avec l'arrivée d'entreprises œuvrant dans le secteur du granit. Cependant, la question des jeunes revêt un caractère particulier en raison de leur exode. Il faut notamment rappeler que, l'année dernière, le conseil central et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) ont alerté l'opinion publique pour que soit assuré le financement adéquat du cégep de l'endroit.

C'est l'enjeu de la place des jeunes et du rôle qu'ils peuvent jouer dans la société et les milieux de travail pour « continuer la bataille », comme l'a souligné André Breton, un travailleur de mine, qui a soulevé les passions. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de prendre les mesures appropriées pour freiner le départ des jeunes.

L'annonce d'un plan gouvernemental de transition dans le dossier de la forêt est venue mettre un peu de baume sur les plaies, mais la crise frappe de plein fouet. Au Québec, près de 300 municipalités vivent de cette industrie. De Windsor à La Tuque en passant par l'Abitibi, la Gaspésie ou le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le président de la FTPF est très occupé par les temps qui courent. À l'occasion de la tournée *Agir ensemble pour le Québec*, Sylvain Parent a parlé plus d'une fois des défis qui nous attendent.

« Il y a actuellement 120 usines fermées au Québec. C'est 40 % des scieries qui sont arrêtées. Plus de 10 000 travailleuses et travailleurs ont perdu leur emploi alors que la moyenne d'âge est de 49 ans. C'est la survie même de villages entiers, comme Lebel-sur-Quévillon ou Saint-Michel-des-Saints, qui dépendent uniquement de l'activité forestière, qui est en cause. » Sylvain Parent connaît la forêt comme le fond de sa poche. « L'industrie forestière de demain sera complètement transformée, mais elle est là pour rester. »

Le président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt (FTPF) identifie plusieurs problèmes, comme le coût de l'énergie et du transport. « Le bois est dorénavant jusqu'à 300 kilomètres des usines. Le coût de la tonne

métrique de copeaux est plus élevé que partout ailleurs, soit 142 \$ au Québec, contre 60 \$ aux États-Unis et 42 \$ en Colombie-Britannique », affirme Sylvain Parent. Il y a aussi la taille et la vétusté des usines, la globalisation et la concentration. Seulement six compagnies détiennent 70 % de la forêt publique au Québec. Au Saguenay, 75 % de la forêt appartient à Abitibi Consolidated (ACI). D'autres facteurs influent comme le raffermissement du dollar, le déclin du marché de l'habitation aux États-Unis, la longue saga concernant le bois d'œuvre ainsi que la baisse de près de 24 % de la possibilité de coupe forestière du bois résineux décidée à la suite de la Commission Coulombe. Dans le secteur du papier journal, la croissance mondiale n'a été que de 0,5 % au cours des huit dernières années.

La FTPF dénonce l'inaction du gouvernement fédéral concernant l'aide aux travailleurs âgés. Elle déplore que les compagnies forestières aient laissé de côté l'innovation pour ne penser qu'aux profits pendant les années prospères. Sylvain Parent demande la transparence de tous les acteurs. Il souhaite aussi plus de recherche et de développement en vue d'une diversification des produits de deuxième et de troisième transformation, un solide plan de régénération de la forêt et une modernisation du régime forestier. Il faudra notamment revoir le mode d'attribution des fameux CAAF.

Les participantes et les participants aux assemblées ont été nombreux à dire qu'il faut reprendre le contrôle de notre forêt. L'aménagement forestier est également au cœur des solutions. En Suède, la forêt est un grand jardin depuis 1903 et ce sont les universités qui sont responsables de dresser l'inventaire forestier. Le Québec est très en retard à ce chapitre. Une chose est certaine, ce n'est pas la confiance qui règne. Les entreprises forestières n'ont pas la cote. Les participants ont aussi été nombreux à affirmer qu'il ne faut pas donner carte blanche aux entreprises.



Amos L'enjeu ? L'or bleu !

par Michel Crête

« Jusqu'où peut-on aller pour empêcher la compagnie américaine d'exploiter à outrance notre eau ? Quel pouvoir avons-nous comme région et comme citoyen ? » C'est Angèle Bouchard, présidente du Conseil central d'Abitibi-Témiscamingue-Ungava, qui émettait ces craintes à l'issue de captivants échanges sur l'eau entre scientifiques et citoyens, lors de l'assemblée publique, à Amos.

La population d'Amos consomme, à même un esker (voir encadré), la meilleure eau au monde. Prétentieuse affirmation ? Pas du tout. C'est lors d'une compétition internationale, tenue à Berkeley Springs, aux États-Unis, qu'elle a été reconnue comme telle. Il y a là de quoi se réjouir !

Étude et vigilance

En 2003, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a entrepris un projet d'étude des eaux souterraines, sur une période de cinq ans, en collaboration avec la Commission géologique du Canada, la MRC d'Abitibi et l'Institut national de la recherche scientifique dans une perspective de protection des aires d'alimentation des puits.

De l'avis du professeur-chercheur Vincent Cloutier, de l'UQAT, qui a participé à l'assemblée publique du conseil central, l'activité de la ville d'Amos, qui utilise 27 % de la recharge annuelle d'eau de l'esker, et l'exploitation éventuelle d'une usine d'embouteillage, avec une utilisation de 1 à 8 % de cette même réserve d'eau, « sont soutenables », à condition qu'on ne change pas les règles du jeu, en modifiant, par exemple, le permis d'exploitation émis par le ministère de l'Environnement.

« Nous avons ici la possibilité d'agir préventivement, de ne pas faire avec l'eau ce qu'on a fait avec la forêt. Ici, c'est un laboratoire où il n'y a pas eu d'excès [d'exploitation]. On pourrait être chef de file en conservation et ne pas reproduire les erreurs

commises ailleurs », a pour sa part soutenu Jean Veillette, professeur associé à l'UQAT.

Des craintes

Une question demeure : La région et ses habitants tireront-ils profit de

leur trésor bleu ? En tout cas, au sein du Réseau de vigilance régionale, le conseil central compte poursuivre la sensibilisation de la population et saisir toutes les occasions d'interpeller les décideurs.

Un peu de géologie

L'eau d'Amos provient de l'esker Saint-Mathieu-Berry. À la suite de la fonte du glacier qui recouvrait l'Abitibi, il y a 9000 ans, se sont formés des eskers : dépôts de sable et de gravier



ressemblant à de longs rubans. Ces formations géologiques filtrent naturellement l'eau, qui, après cette purification, s'écoule dans de vastes réservoirs souterrains. Aujourd'hui, ces réserves d'eau se renouvellent principalement par les précipitations.



Une histoire à finir

par Roger Deslauriers

Photos : Michel Giroux



Au début des années 90, un exemple revenait souvent lorsqu'il était question de la discrimination salariale : les travailleuses des garderies. Leur faible salaire en rapport avec le travail exigeant qu'elles accomplissaient les plaçait dans le peloton de tête des groupes traités inéquitement. Pour illustrer le manque de reconnaissance de leur travail, on recourait alors à une comparaison : les gardiens de zoo, un emploi à prédominance masculine et qui bénéficiait d'une rémunération largement supérieure à la leur.

En septembre 2006, l'équité salariale dans les centres de la petite enfance a été enfin atteinte, la valeur du travail de ces femmes reconnue. Pas par magie, mais largement à cause de leur courageux engagement. Leur bon droit était établi ! Elles se répartiront une augmentation d'environ 9 % de la masse salariale des CPE. Malgré cela, leur droit a-t-il été aussi pleinement confirmé que celui des femmes œuvrant dans d'autres milieux, par exemple celles du secteur public ? Pas tout à fait. À croire qu'on voudra toujours singulariser leur situation. Elles, contrairement aux autres, n'auront pas droit à la rétroactivité. Pourquoi ? Parce qu'elles font partie d'un secteur d'activité exclusivement féminin et que la loi, dans ce cas, prévoit qu'il fallait, avant de compléter les travaux d'équité, leur trouver des comparateurs masculins. Toujours selon la loi, ce travail d'identification fait, ce n'est que deux ans après que leur employeur sera tenu de commencer à leur verser les sommes sonnantes et réverbérantes leur permettant d'atteindre l'équité salariale. La belle affaire !

Lourd tribut à la lenteur administrative

Malgré les inconvénients majeurs — les préjudices, en fait — que provoque cette disposition de la loi, la Commission de l'équité salariale n'a mené à terme ses travaux d'identification des comparateurs masculins qu'au printemps 2005 et le règlement reconnaissant ces comparateurs masculins n'a été adopté que le 5 mai 2005.

Il en résulte que l'équité salariale pour les travailleuses des CPE n'entrera en vigueur qu'en 2007, sans aucun effet rétroactif, contrairement aux autres pour qui elle s'applique à compter du 21 novembre 2001. Bref, ces dernières seraient privées de leur droit pour six ans de plus que la vaste majorité des femmes et des hommes travaillant dans des catégories d'emplois majoritairement féminines discriminées.



Aux dernières heures des pourparlers sur l'équité salariale entre le gouvernement et les porte-parole CSN des travailleuses des CPE, le Conseil du trésor s'était dit prêt à considérer une rétroactivité d'un an, soit à partir de mai 2006, à condition que la centrale renonce à tout recours juridique sur cet enjeu. Une proposition qui signifiait de lâcher la proie pour l'ombre, en quelque sorte.

La CSN s'adresse donc à la Cour supérieure pour contester les dispositions de la loi qui imposent aux femmes travaillant dans des milieux où il n'existe pas de comparateurs masculins un sort différent de celui de toutes les autres femmes subissant la discrimination salariale au Québec. S'appuyant, entre autres, sur une documentation imposante qui démontre que la discrimination est davantage présente dans les ghettos d'emplois féminins, la CSN entend prouver que l'article 38 de la loi québécoise sur l'équité salariale introduit un facteur de discrimination et qu'il doit être déclaré inconstitutionnel afin de rétablir ces femmes dans leur droit.

Nous remercions les travailleuses et la direction du CPE Le Repère des mousses pour l'accueil qu'ils nous ont réservé.

Une foule de drames individuels se cache derrière un taux de chômage au plus bas

par Yvan Sinotte

Le taux de chômage au Québec fluctue autour de 8 % ces derniers mois, un des taux les plus faibles depuis le milieu des années 70. Pourtant, les annonces de mises à pied et de fermetures d'usines se succèdent en cascade dans les secteurs du textile, de la forêt et de la fabrication. Derrière ces statistiques encourageantes se cache une vérité moins rose et indéniable : le niveau de chômage est bas parce que les travailleuses et les travailleurs se sont retirés du marché du travail et les règles de l'assurance-emploi les poussent à l'inactivité.

Les régions sont plus durement touchées, à l'exception de celle des Laurentides qui a connu des gains d'emplois, de mai à juillet, à l'instar de la métropole. De fait, le chômage frappe fort en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (16,7 %), en Mauricie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean (10,4 %), et en Abitibi (10,3 %).



Huntingdon Mills

Yves Nadeau

Photos : Michel Giroux

En outre, comme il est souligné dans l'analyse de la conjoncture produite par la CSN, en septembre dernier, il s'est créé, de janvier à juillet 2006, 53 200 emplois. Mais, et ce mais pèse lourd, 29 500 de ces emplois étaient à temps partiel et, souvent, à temps très partiel.

Le taux d'activité, soit le nombre de personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi, a diminué ces trois dernières années, passant de 66 à 65,4 %, indique l'Institut de la statistique du Québec. Cela signifie que les personnes en quête d'emploi cessent de chercher ou quittent le Québec.

Le drame de Huntingdon

Pauvreté et désœuvrement ont provoqué séparations, maladies et, même, suicides au sein de la population de la petite localité de Huntingdon à la suite du licenciement de 850 personnes en six mois, à partir de décembre 2004. En effet, le 19 décembre 2004, la fermeture

Le fédéral et le chômage

Il est de notoriété publique que le programme d'assurance-emploi a accumulé d'énormes surplus, à compter du début des années 90. Pour le ministre des Finances d'alors, Paul Martin, cette manne était trop tentante pour qu'il puisse y résister dans le but d'éliminer les déficits budgétaires qui avaient allègrement caracolé sous les deux administrations conservatrices précédentes.

Le programme d'assurance-emploi est uniquement financé par les primes versées par les employeurs et les salarié-es, dans le but de tisser un filet de sécurité lorsque survient un manque de travail. Le gouvernement n'y verse pas un centime. Dès 1993-1994, le gouvernement fédéral commence à resserrer les critères d'admissibilité au programme, à réduire le montant des prestations et à diminuer la période de perception. Ces mesures se traduisent rapidement par l'accumulation de

surplus vertigineux, qui se chiffrent aujourd'hui aux environs de 50 milliards de dollars.

La réussite de la lutte aux déficits budgétaires est donc passée par le recours à l'argent accumulé par les travailleuses, les travailleurs et leurs employeurs. Le programme actuel prévoit qu'il faut accumuler entre 420 et 910 heures, selon la région, pour se qualifier et qu'il est possible de recevoir des prestations pour une période de 14 à 45 semaines, à 55 % du salaire gagné, avec un maximum de 413 \$ par semaine.

Il en résulte qu'aujourd'hui moins de la moitié des personnes ayant perdu leur emploi peuvent se qualifier pour recevoir des prestations d'assurance-emploi. En novembre, plutôt que d'améliorer les bénéfices du régime, le gouvernement conservateur a procédé à une autre baisse des taux de cotisation à l'assurance-emploi.



Les sans-emploi manifestent

Photos: Patrick Woodbury

Pour France Turcotte du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), organisme mis sur pied il y a un peu plus d'un an, la nouvelle réalité des milieux de travail est dominée par la précarité systématisée. Les emplois offerts exigent une entière disponibilité, sans garantie minimale d'heures de travail, ou encore sont saisonniers. Dans ce contexte, impossible de se qualifier pour toucher des prestations d'assurance-emploi.

Le CNC, présidé par Pierre Céré, a réuni, à la mi-octobre, une trentaine de sans-emploi afin d'entreprendre une marche d'une semaine, qui a conduit le groupe de Montréal à la colline Parlementaire, à Ottawa. L'organisme revendique



des modifications substantielles au programme d'assurance-emploi : un critère unique d'admissibilité fixé à 350 heures, un plancher minimum de 35 semaines de prestations, un taux de prestations relevé à 65 % du salaire admissible et l'établissement d'une caisse autonome d'assurance-emploi, dans laquelle le gouvernement ne pourrait plus puiser pour éponger ses déficits, le cas échéant.

Une fois parvenu au Parlement canadien, le groupe a essuyé une fin de non-recevoir, après avoir sollicité une rencontre avec le premier ministre Stephen Harper, tandis que les chefs du Bloc québécois et du NPD ont accordé leur appui à leurs revendications, de même que le caucus libéral, qui a délégué l'un de ses députés à la manifestation. Pour sa part, le député Yves Lessard du Bloc québécois a déposé à la Chambre des communes un projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi, qui reprend les demandes formulées par le Conseil national des chômeurs et chômeuses.

La CSN, en plus d'avoir apporté son soutien à cette marche des sans-emploi, réclame également du gouvernement fédéral la mise sur pied d'un programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA), afin que ceux-ci puissent s'assurer un revenu suffisant en attendant de pouvoir toucher leurs prestations du régime de pension du Canada.

Le vice-président de la CSN, Roger Valois, interprète l'attitude obtuse du gouvernement conservateur, concernant une bonification du programme d'assurance-emploi, par une volonté d'asservir la main-d'œuvre à la recherche de travail, celle-ci devant accepter des conditions de travail et de salaire dictées par des employeurs en position dominante. « C'est un choix idéologique », martèle Roger Valois.



« Les fermetures des Usines Huntingdon et de Cleyn & Tinker se sont traduites par la perte de 850 emplois. »

Photo: Michel Giroux

des Usines Huntingdon s'est traduite par la perte de 250 emplois, suivie par la fermeture graduelle des cinq établissements de Cleyn & Tinker, qui comptaient 600 salarié-es.

Au lendemain de ces annonces, le maire de l'endroit, Stéphane Gendron, prêchait la pensée magique en assurant ses citoyennes et ses citoyens de sa capacité d'aller quérir des investissements suffisants pour créer 1000 emplois dans sa ville par l'aménagement de condominiums industriels dans les locaux désertés. La population l'a écouté et, plutôt que d'aller chercher de l'emploi ailleurs, elle est demeurée sur place.

« Une fois les prestations d'assurance-emploi épuisées, les vrais problèmes ont surgi, rappelle Yves Nadeau, président du syndicat CSD des travailleurs de Huntingdon Mills. Ceux qui avaient encore leurs maisons ont dû les vendre pour toucher

l'aide sociale. Les gens n'osent pas parler de leur situation. Certains ont subi des séparations, d'autres sont tombés malades et on a même vécu des suicides. Notre ville vit un véritable désastre. »

En mai dernier, l'organisme Action solidarité Huntingdon demandait au conseil municipal d'accorder un appui officiel aux démarches entamées auprès du gouvernement fédéral. Le conseil adoptait une résolution en ce sens, le 8 juin suivant. Mais celle-ci ne parvint à l'organisme que deux mois plus tard. Le maire n'ayant constaté qu'à ce moment-là, en démenageant son pupitre, que la lettre leur étant adressée était tombée derrière.

L'atmosphère est morose dans la petite municipalité de quelque 2000 âmes. Les jeunes de Huntingdon ont-ils besoin d'un couvre-feu ou d'espoir ?



Photo : Daniel Marchand

Les paramédics Héros de Dawson

par Denise Proulx

Ils ont été plus de soixante paramédics, cinq superviseurs et six préposés au ravitaillement à intervenir au cours de la tragédie survenue au collège Dawson en septembre. Trois d'entre eux ont bien voulu témoigner de ce qu'ils ont vécu pendant cette journée désormais burinée dans leur mémoire.

Lloyd Léger n'avait pas conscience qu'il pouvait se faire tuer lorsqu'il s'est penché vers le jeune homme ensanglanté, assis sur la bordure du trottoir. C'est lorsqu'un policier lui a crié : « Eh ! ça tire dans le collège, vous n'allez pas le traiter là ! », qu'en une fraction de seconde il a saisi et figé. « Tout à coup, j'ai entendu des bruits autour, des bruits de balles de fusil ! »

Lloyd Léger et son confrère Alain Gagnon ne sauront jamais s'ils étaient dans la ligne de tir de Kimveer Gill, armé d'une carabine semi-automatique de neuf millimètres, d'un pistolet de calibre quarante-cinq et d'un fusil de calibre douze. Ils ont la certitude cependant qu'ils sont arrivés au bon moment pour deux des victimes du tireur fou au collège Dawson, le 13 septembre dernier.

Dix minutes de panique générale

Tout s'est déroulé en quelques minutes. À 12 h 45, sur le chemin du retour du transfert d'un patient à l'hôpital Sainte-Justine, les deux paramédics, membres du Rassem-

blement des employés techniciens ambulanciers-paramédics du Québec (RETAQ), captent des appels répétitifs à Urgences-santé. Ces messages disent qu'au collège Dawson, il y aurait plusieurs victimes de tireurs. L'unité 200 est à proximité, à peine quelques

rues plus loin. 12 h 50. Lloyd Léger et Alain Gagnon questionnent s'il y a des unités déjà arrivées sur les lieux. Ils se préparent à installer le poste de commandement médical, au cas où ils seraient les premiers paramédics à porter secours. Ils aperçoivent alors une ambulance à 300 mètres devant eux, un policier à 100 mètres caché entre deux véhicules et un jeune homme hagard, saignant à un mollet et à la tête. L'ambulance stoppe immédiatement. « Mon partenaire a pris la civière. On s'est approchés, tous les deux accroupis. Le policier nous criait de nous en aller ailleurs. Mais il fallait s'occuper du jeune, lui donner des soins. Il était en état de choc. Il n'avait pas réalisé qu'il avait reçu une balle à la tête. Il nous disait d'aller vers les blessés à l'intérieur du collège », raconte Lloyd Léger.

Les paramédics ramènent le jeune homme à l'ambulance. Alors que Lloyd s'occupe de stabiliser l'état



Photo : Daniel Marchand



Photo : Hugo Desrosiers

Quatre équipes de paramédics sont affectées 24 heures sur 24 au Groupe d'intervention médicale tactique (GIMT) et interviennent lors de situations à haut risque, comme ici au collège Dawson.

du blessé, son collègue Alain sort prendre des équipements. C'est lui qui est frappé de plein fouet par la panique générale. « On entendait crier, pleurer. Des gens couraient autour de l'ambulance. Quelqu'un a ouvert la porte de côté en criant : « Aidez-nous, aidez-nous ! » Je ne voyais rien. J'ai donné des pansements en leur disant de s'occuper les uns des autres. Des jeunes ont déposé une seconde victime, touchée au fémur et à l'humérus droit, et ils se sont sauvés, paniqués », complète Lloyd Léger.

La jeune fille hurle sa peur de mourir. Le jeune homme blessé à la tête la rassure. Alain Gagnon réussit à reprendre le volant. L'ambulance quitte les lieux en direction de l'hôpital Général de Montréal. Le moniteur cardiaque indique 13 h 04.

L'échapper belle

À l'hôpital Général de Montréal, le code orange est déjà déclenché.

Une équipe prend immédiatement en charge les deux blessés de l'unité 200. À 13 h 35, Lloyd Léger et Alain Gagnon retournent en direction du collège Dawson où, entre temps, des policiers ont établi un corridor de circulation sécurisé. Cinq à six ambulances sont proches du collège. Les deux paramédics sont confinés en retrait de la zone chaude. Il y a encore des gens qui sortent en courant du collège Dawson, mais il ne semble plus y avoir de blessés par balle. « En voyant tous ces jeunes, j'ai eu le *flash* que j'avais fait mon cours de paramédic ici, à Dawson, en 1980. Je me suis revu 25 ans plus tôt, à leur place. Puis je me suis rappelé la fusillade de Polytechnique, en décembre 1989. Ce soir-là, j'aurais dû être sur les lieux à suivre un cours et même à prendre une croûte à la cafétéria juste avant de monter à l'étage où Lépine a fait son carnage. Mais j'avais été retenu par une réunion syndicale. Ça me revenait comme si c'était la deuxième

fois que je l'échappais belle ! », poursuit avec émotion Lloyd Léger.

Des paramédics au sein du GIT

Pendant que Lloyd et Alain attendaient de servir à l'extérieur, Philippe Desrosiers circulait à l'intérieur du collège, en compagnie de confrères du Groupe tactique d'intervention (GTI) du service de police de Montréal. Depuis deux ans, des paramédics collaborent avec ce groupe d'élite, qui agit à l'occasion de prise d'otage ou de toute autre tragédie. Le paramédic reçoit une formation particulière et un équipement similaire au GIT. Il porte un casque balistique, une veste antiballes, sauf qu'à la place d'une arme, il tient une trousse de soins. Il est là pour sauver des vies.

Arrivé sur les lieux avec une heure de retard, Philippe Desrosiers arpente tous les recoins du collège à la recherche d'un ou de plusieurs tireurs embusqués, de victimes agonisantes ou terrorisées.

Ce jour-là, l'équipe de paramédics rattachée au GIT était amputée de la moitié de ses effectifs, puisque deux autres collègues étaient en formation spéciale sur la gestion d'attaques terroristes à Ottawa. Et, par effet du hasard, le véhicule de Philippe Desrosiers répondait à un autre appel d'urgence. « J'étais frustré. Mais on ne peut pas se diviser en deux et on doit gérer les situations en conséquence. De toute façon, je n'aurais rien pu faire de plus. Ceux qui étaient blessés étaient déjà sortis », raconte Philippe Desrosiers.

Fidèle à son poste, Desrosiers arpente le deuxième sous-sol à la recherche de victimes. Le Groupe

d'intervention tactique trouve six personnes barricadées dans un local. Les policiers les escortent à l'extérieur. Desrosiers retourne à l'intérieur, scrute tous les étages. « Dans notre métier, on sait ce qu'on a à faire, mais il y a toujours le risque d'être pris dans un trou noir. Il faut garder la tête froide. Avec mon collègue, je savais que le pire était passé. Notre niveau de stress était moins élevé que celui vécu par l'équipe de Lloyd et Alain », ajoute-t-il.

Effets post-traumatiques

Alain et Lloyd ont pu parler avec des amis et collègues dans les heures qui ont suivi la tragédie de Dawson. Des services professionnels les attendaient au local et leur ont été offerts à nouveau dans les jours suivants. Lloyd n'a pas dormi de la nuit, mais il a repris le boulot après son congé régulier. Alain est toujours en arrêt de travail pour cause de stress post-traumatique. « J'étais moins exposé que lui au danger de me faire tirer. Je ne pouvais pas analyser l'ampleur du drame qui se déroulait. Alain avait une perspective plus large, il a vu la panique. Il devait agir tout en sachant qu'il était dans une zone non sécurisée. Sa situation de stress était passablement plus élevée », compatit son collègue.

Néanmoins, aujourd'hui, Lloyd Léger demeure inquiet. « J'ai le sentiment qu'on va en voir d'autres drames comme celui-là. Je suis maintenant plus en alerte. C'est comme si mon cerveau me répétait constamment : le danger est-il vraiment écarté ? »

L'usine encore déserte devrait connaître sous peu le raffut de nouvelles activités industrielles.

Industries Davie

Quand il a fallu s'obstiner à faire face aux vents contraires

Photos : Clément Allard

par Michel Crête

Lundi, 16 octobre, Industries Davie : il y a de l'activité dans l'air au local du syndicat. Trois jours auparavant, on a annoncé, après bien des reports, l'achat au coût de 28,4 millions de dollars du chantier naval par la norvégienne Teco Management avec l'aide du gouvernement du Québec et de la Ville de Lévis. En faillite depuis cinq ans, les Industries Davie devaient être liquidées le 23 octobre. Un vent d'espoir souffle

sur la région : neuf cent cinquante travailleurs toujours sur la liste de rappel, de nombreux commerçants, des fournisseurs et Lévis attendaient depuis des années cette nouvelle économie vitale pour la région.

La détermination

Richard Gauvin n'est pas le seul responsable de cet aboutissement heureux et il s'en défend bien. Cependant, bien des gens autour de lui estiment que son acharnement, son obs-

tinuation, diront certains, y a été pour quelque chose. « C'est un combattant, il y a toujours cru, lui, à la relance du chantier », lance Mario Cournoyer, vice-président de la Fédération de la métallurgie de la CSN. Richard Gauvin est le président du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon (CSN). « C'est un gars déterminé et très dévoué à ses membres et à la communauté. Il fallait y croire, il fallait être convaincu pour rester à la barre du navire pendant la tourmente. Oui, ça prend quelqu'un qui

Un peu d'histoire

Le chantier maritime lévisien a été fondé en 1825 par le capitaine Allison Davie, un constructeur de voiliers à grément carré et de navires à vapeur. Il est entré en activité en 1829. Depuis 1920, de nombreux propriétaires se sont succédé.

**« J'ai toujours eu de la misère avec l'injustice.
L'enfance, dans mon milieu,
c'était le partage et la solidarité.
C'est peut-être là, l'origine
de mon implication syndicale. »**

y croit à l'entreprise et à la qualité du travail pour se donner comme ça. Quelque part, c'est de l'humanisme », ajoute Pierre Pelchat, journaliste au quotidien *Le Soleil*.

Alors que d'autres auraient fait leurs bagages, Richard Gauvin, appuyé par ses camarades, a persévéré, naviguant dans les eaux troubles.

« Malgré ses nombreux détracteurs, qui l'ont attaqué personnellement, dont des animateurs de radio et des élus, qui auraient fermé le chantier ou le vouaient à l'échec, Richard n'a jamais hésité à défendre les travailleurs et le chantier lui-même. Il s'est investi bien au-delà de ses responsabilités syndicales, parfois au détriment de sa propre santé. Je l'ai vu aider des travailleurs qui avaient des problèmes familiaux ou personnels et organiser, avec la région, des campagnes pour les familles des travailleurs acculées à la misère », raconte Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Le partage, la solidarité

Mais d'où lui provient-elle, cette force de caractère ? Natif de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires (place Royale), à Québec, Richard Gauvin est issu d'un milieu très pauvre. « C'est ma mère qui a gagné notre vie, à mon frère et à moi, notre père était gravement malade », se rappelle-t-il. C'est à l'école de la vie que j'ai appris à donner. Quand il y en avait pour un, il y en avait pour



Richard Gauvin,
président du syndicat des travailleurs des Industries Davie, à Lévis,
posant devant une cale sèche, une fosse où l'on construit et répare des navires.

trois, pour quatre. J'ai toujours eu de la misère avec l'injustice. L'enfance, dans mon milieu, c'était le partage et la solidarité. C'est peut-être là, l'origine de mon implication syndicale », nous confie-t-il.

De Notre-Dame-des-Victoires, on a une vue sur la Davie. Inspiré par cette vision ou mené par les hasards de la vie, il a fini par traverser le fleuve pour s'y faire embaucher. Après un passage de deux mois en 1972, il y est revenu définitivement en 1975 comme ébarbeur¹. Délégué de nuit, représentant en santé-sécurité, vice-président, puis président du syndicat depuis 1992, Richard Gauvin a pu compter sur la CSN pour se former et accomplir ses tâches : « Durant mes moments libres, je lisais la loi en santé-sécurité au travail,

je m'informais sur les responsabilités de l'employeur, je suivais des sessions de formation de la CSN. Tout cela m'a donné beaucoup confiance en moi. Plus j'avais de connaissances, plus je me renforçais et plus j'y gagnais en crédibilité. »

Un long combat

On pousse un soupir de soulagement, mais on a passé des années difficiles. À la suite de la faillite de Dominion Bridge, qui a entraîné la perte de Davie, « il a fallu se positionner pour rester dans le marché dans l'espoir d'obtenir des contrats pour faire travailler notre monde », précise Richard Gauvin. En mars 1995, au terme d'une assemblée générale qui a duré plus de neuf heures, les travailleurs ont, par une faible majorité,

accepté une convention collective modifiée contenant des assouplissements difficiles à avaler : baisse de salaire, flexibilité et regroupement des métiers, etc. L'objectif ? Maximiser l'efficacité de l'organisation du travail. « Ce n'était pas de gaieté de cœur. Il fallait faire des sacrifices. Nous n'avions pas le choix. Sans cette décision, nous ne serions plus là. Aujourd'hui, je crois que la grande majorité des travailleurs sait que c'était nécessaire », estime le militant syndical.

Cinq ans, dix ans, quinze ans dans la tempête, c'est long. « Depuis tout ce temps-là, la survie du chantier, c'est un combat de tous les instants. Cet été, cela a été particulièrement dur. Heureusement que nous avons réglé la convention collective, le 11 août. Autrement, on nous aurait attribué l'échec de la vente du chantier si elle ne s'était pas réalisée, confie Richard Gauvin. Maintenant, j'ai hâte que la cale sèche se remplisse. »

L'annonce de la transaction a eu lieu le 13 octobre. Le lendemain, Richard Gauvin a célébré son 53^e anniversaire de naissance. Tout un cadeau !

Retour au travail

Le retour au travail de groupes importants d'employés, qui vraisemblablement seront affectés à la construction de plates-formes de forage, se fera au début de l'année ou au printemps 2007.

¹ Ouvrier qui débarrasse les pièces coulées de tous les excédents de métal formés par les bavures, les jets de coulée, les éventails, etc.

Sortir de la « gr

par Louis

En un an, pas moins de 10 000 travailleurs de l'industrie forestière ont perdu leur emploi. Au cours des derniers mois, 1600 membres de la CSN se sont retrouvés au chômage. Un virage s'impose plus que jamais dans ce secteur, estime la FTFP, qui réclame plus de transparence dans la gestion de la forêt et une plus grande responsabilisation des entreprises et de l'État.

Depuis la fermeture de l'usine d'Abitibi-Consolidated de Port-Alfred, en décembre 2003, les mauvaises nouvelles se succèdent et il faudra beaucoup plus que le plan



Sylvain Parent :
« Au Québec, six compagnies contrôlent 70 % des forêts publiques. »

d'aide du gouvernement québécois pour sortir l'industrie forestière de la « grande noirceur », estime Sylvain Parent, président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses

du papier et de la forêt. Selon ce dernier, « la crise n'est pas terminée. D'autres scieries fermeront et l'impact sur les usines de papier ne tardera pas à se faire sentir. »

La fédération, qui regroupe quelque 13 000 travailleuses et travailleurs de la forêt, du papier et du secteur imprimerie, est active depuis longtemps pour protéger la ressource forestière et les emplois de cette industrie, qui fait travailler plus de 100 000 personnes au Québec. « Lorsqu'une usine ferme, dans ce secteur, c'est toute la communauté qui s'en ressent », explique Sylvain Parent.

La forêt recule, les arbres sont plus petits, le marché se resserre, les usines sont vétustes, les compagnies négligent le reboisement et le retard se fait grandissant en recherche et en innovation, si on compare avec ce qui se fait ailleurs. « Il faut aussi compter avec l'entente sur le bois d'œuvre, qui donne maintenant le contrôle de no-

tre forêt aux Américains », dénonce le président de la FTFP.

Plus grande transparence

Pour relancer l'industrie forestière, la fédération plaide, entre autres, pour une réelle imputabilité des entreprises. Actuellement, elles ne sont animées que par une chose, les coupes, pour pouvoir verser des dividendes à leurs actionnaires. Les entreprises justifient le peu d'empressement qu'elles mettent au reboisement, qui ne leur coûte rien, par le fait qu'elles ne savent pas si elles seront présentes dans dix ans. Courte vue, vous dites ? « L'appareil productif doit aussi être modernisé, car les usines ne sont pas compétitives, déplore Sylvain Parent. Un coup de barre doit être donné en ce sens, avec l'aide de l'État, tout en intensifiant les efforts de recherche et d'innovation. »

Selon la FTFP-CSN, le mode de tenure forestière, qui date de la réforme de 1986, doit être revu. L'État

Trois usines, trois histoires

INCERTITUDE À LA TUQUE

Les 45 travailleurs de la scierie Gérard Crête, à La Tuque, vivent dans l'incertitude depuis que leur usine a fermé ses portes, en juin. La totalité du CAAF a ponctuellement été transférée vers deux autres usines appartenant à la compagnie, accroissant d'autant les inquiétudes des ouvriers. L'usine pourrait bien être vendue et changer de vocation, passant du sciage des résineux à celui des feuillus. Il faudrait alors changer la technologie et mettre en place des programmes de formation adéquats.

Propriétaire à 49 % de la scierie, Kruger a la possibilité d'acheter l'usine pour la revendre à Rémabec, intéressée à reprendre les activités dans sa nouvelle vocation. Les travailleurs, sans garantie de retrouver leur emploi, ont été invités à suivre une formation théorique et pratique. La réponse a été simple : « donnez-nous l'assurance que l'usine rouvrira et nous serons de la formation », a indiqué le président du syndicat, Stéphane Beaulieu.

Le syndicat et la fédération cherchent toujours des réponses auprès de tous les intervenants qui se relancent la balle. Pendant ce temps, les travailleurs épuisent leurs prestations d'assurance-emploi.

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS AUX BARRICADES

« Si vous voulez garder le bois, vous savez ce que vous avez à faire ! Il y a une vie ici et il faut qu'elle prospère. » Le message lancé par Sylvain Parent ne pouvait être plus clair. Profitant de la tournée de la CSN, le 24 octobre, à l'occasion de la campagne *Agir ensemble pour le Québec*, le président de la FTFP a donné un appui non équivoque aux membres de sa fédération en chômage depuis le 8 août.

La salle est pleine à craquer et le ton monte chez les travailleurs de l'usine de sciage et de panneaux gaufrés appartenant à Louisiana-Pacific, qui se demandent s'ils retourneront au travail un jour. Chose certaine, ils ne reprendront pas le collier de sitôt si le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, le CAAF, est transféré à une autre usine de sciage, comme le souhaite Louisiana-Pacific.

« Grande noirceur »

Serge Houle

octroie des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) aux entreprises qui leur permettent de « récolter » un volume de bois pour l'approvisionnement d'une usine spécifique. Cette dernière produit, entre autres, du bois d'œuvre et, éventuellement, du papier. Car,

au Québec, les entreprises sont fortement intégrées. C'est ce qui explique les craintes de la FTPF de voir le secteur du papier subir le rissac de la crise dans le sciage, d'autant plus que la matière première se raréfie.

Les détails entourant les CAAF ne sont pas connus et la fédéra-

tion plaide pour une plus grande transparence, en particulier lors de fermeture. Lorsqu'une usine ferme, une entreprise peut, sur accord du ministre, transférer une partie ou la totalité du bois dans une autre de ses usines. « Ce faisant, on sape les possibilités de relancer l'usine,

de poursuivre Sylvain Parent. En connaissant l'état de la forêt et en la rendant accessible à des projets créateurs émanant de la communauté locale, il serait possible d'éviter le pire pour des municipalités dont la principale activité est liée à la forêt. Il est essentiel de connaître toutes les transactions qui se réalisent à l'insu de la population, comme les demandes de transfert de CAAF. La forêt est publique au Québec, mais elle est gérée comme un bien privé. »

La FTPF réclame donc du gouvernement une étude en profondeur portant sur la révision de la gestion forestière. Pour la fédération, cette gestion doit assurer la pérennité de la ressource, le maintien et le développement des entreprises, et ce, en favorisant l'aménagement forestier durable. Il importe aussi de considérer toutes les possibilités de préserver les emplois dans les communautés.



Les 1^{er} et 2 novembre, 28 syndicats de scieries ont fait le point sur la crise qui frappe l'industrie forestière. Les participants ont notamment dénoncé la mollesse du gouvernement fédéral à mettre sur pied un plan d'aide aux travailleurs âgés, alors que la caisse d'assurance-emploi affiche des surplus de plus de 50 milliards de dollars.

Devant l'hécatombe des emplois, la fédération a réclamé du ministre Pierre Corbeil d'être avisée de toute demande de transfert de bois d'une usine à une autre. Ce dernier a donc informé Sylvain Parent des tractations visant le transfert de Louisiana-Pacific. « Nous croyons que tout n'a pas été fait pour relancer les usines, a soutenu le président de la FTPF. C'est pourquoi nous avons demandé au ministre Corbeil, après avoir consulté le comité exécutif du syndicat, de ne pas procéder au transfert. Il en va de l'avenir de Saint-Michel-des-Saints, une ville monoindustrielle. »

Les 120 personnes réunies à l'invitation du Conseil central de Lanaudière ont chaudement applaudi l'appui des élus de la région, qui ont promis de monter aux barricades pour empêcher le bois de sortir de la ville.

EMPLOIS MAINTENUS À LA BAIE

Malgré tout le travail accompli pour tenter de relancer la division Scierie Saguenay de la compagnie Produits forestiers Saguenay (PFS), à La Baie, dont les activités ont cessé depuis mars dernier, le verdict est tombé brutalement. Les contraintes pour tenter de maintenir la division en exploitation étaient

pratiquement insurmontables ; PFS a donc dû la fermer et a demandé le transfert du CAAF vers son usine de Saint-Fulgence.

« Les rencontres ont été nombreuses pour éviter de perdre nos emplois, lance Mario Thibault, président du syndicat. Nous avons mis beaucoup d'efforts, avec la fédération, pour transférer nos emplois avec le bois. En plus, les travailleurs de l'usine de Saint-Fulgence sont membres de la CSD. » Le vice-président du syndicat, Martin Boudreau, va plus loin : « Il ne fallait pas mener une bataille d'allégeance, nos jobs étaient en jeu. »

Les discussions se sont poursuivies entre les deux syndicats et la compagnie. Une entente est intervenue la veille de Noël 2005, permettant à 35 travailleurs de La Baie de reprendre du service à l'usine de Saint-Fulgence avec la pleine reconnaissance de leur ancienneté. « Les membres de la CSD œuvrent à l'usine de sciage et nous travaillons à l'usine de rabotage. Nous sommes toujours entre nous », d'expliquer Mario Thibault.

Dans l'éventualité où une nouvelle usine verrait le jour à La Baie, sous la gouverne de PFS, les travailleurs sont assurés de reprendre leur boulot et leur convention collective.

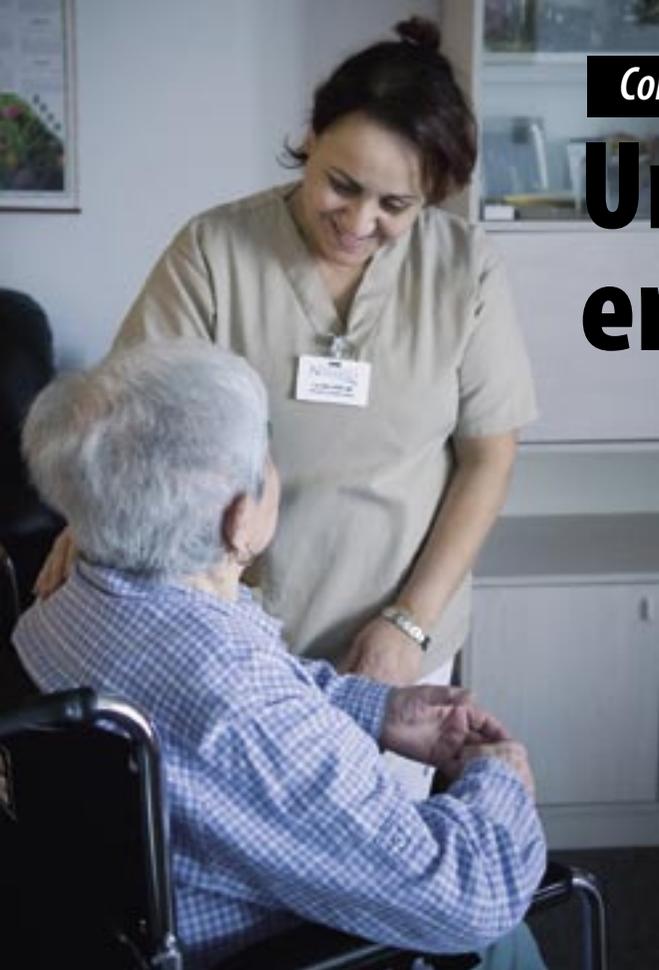
Une longue marche en terrain difficile

par François Forget

Au moment où le gouvernement veut « civiliser » quelque 2000 résidences privées pour personnes âgées en leur imposant des normes d'hébergement dès février, des syndiqué-es tentent vraiment de changer la situation. Pour eux, cela doit passer par l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Des conditions qui rappellent que bien du chemin reste à parcourir dans ce secteur où sont hébergées deux fois plus de personnes que dans le réseau public. Brève incursion dans un univers méconnu.

taires de la résidence à but lucratif exigent toutefois des concessions majeures de la part des employés : disparition de la garantie des heures travaillées, réduction du nombre de jours de maladie, fériés, de vacances et de congés sociaux. En plus d'abaisser la rémunération à l'embauche, l'employeur exige un gel pour la première année. Or le salaire d'une préposée aux résidents est de 10 \$ l'heure, soit environ 60 % du salaire versé à une ou un préposé aux bénéficiaires du réseau public.

« On ne se sent pas considérés par les propriétaires », soutient Suzanne Talbot, qui ajoute qu'un plan d'action, incluant un mandat de grève, a été adopté unanimement à la fin octobre.



Aux résidences Portland, à Sherbrooke, combien faut-il de personnes pour s'occuper de 62 résidentes et résidents âgés autonomes et semi-autonomes, soit pour leur donner des bains, surveiller ceux ayant des troubles cognitifs, ranger leurs chambres, accompagner ceux qui le requièrent à la salle à manger et les servir, distribuer des médicaments, accueillir les visiteurs et répondre aux appels avec le téléphone cellulaire de l'établissement ? « Une seule personne », répond Suzanne Talbot, cuisinière et présidente du Syndicat des salariés(es) des résidences Portland (CSN). De jour, en semaine, l'un des deux propriétaires assume ces services auprès des résidents. En soirée, la nuit et la fin de semaine, une préposée aux résidents répond à leurs besoins. En plus de la cuisinière travaillant à temps plein, une préposée à l'entretien ménager et une aide générale complètent l'équipe.

« C'est sûr que la préposée aux résidents n'a pas une minute à perdre. Ses huit heures de travail sont

toutes occupées. Comme pour les autres employé-es d'ailleurs », dit celle qui préside le syndicat depuis trois ans. Créé en 1992, ce syndicat

de 11 membres, pour la plupart des femmes, tente de négocier le renouvellement de la convention collective échue en juillet 2005. Les proprié-

Coup d'œil sur les conditions de travail dans les résidences privées à but lucratif avec services¹

Âge moyen des salarié-es :	47 ans
Ancienneté moyenne :	4 ans
Proportion de femmes :	89 %
Proportion d'hommes :	11 %
Proportion de postes à temps complet :	40 %
Salaire horaire moyen :	9,23 \$
Régime de retraite :	aucun
Régime d'assurance (médicament, salaire, vie) :	aucun

1. Selon un sondage de la FSSS-CSN, printemps 2004

Les centres d'hébergement privés en chiffres²

Nombre de résidences privées à but lucratif :	2120
Total des personnes hébergées :	72 006
Nombre de résidents par établissement :	2 à 250
Nombre d'établissements publics et conventionnés :	300
Nombre de résidents dans les établissements publics et privés conventionnés :	39 000

2. Registre des résidences privées avec services pour personnes âgées, MSSS, mai 2006



Photo: Maxime Pland

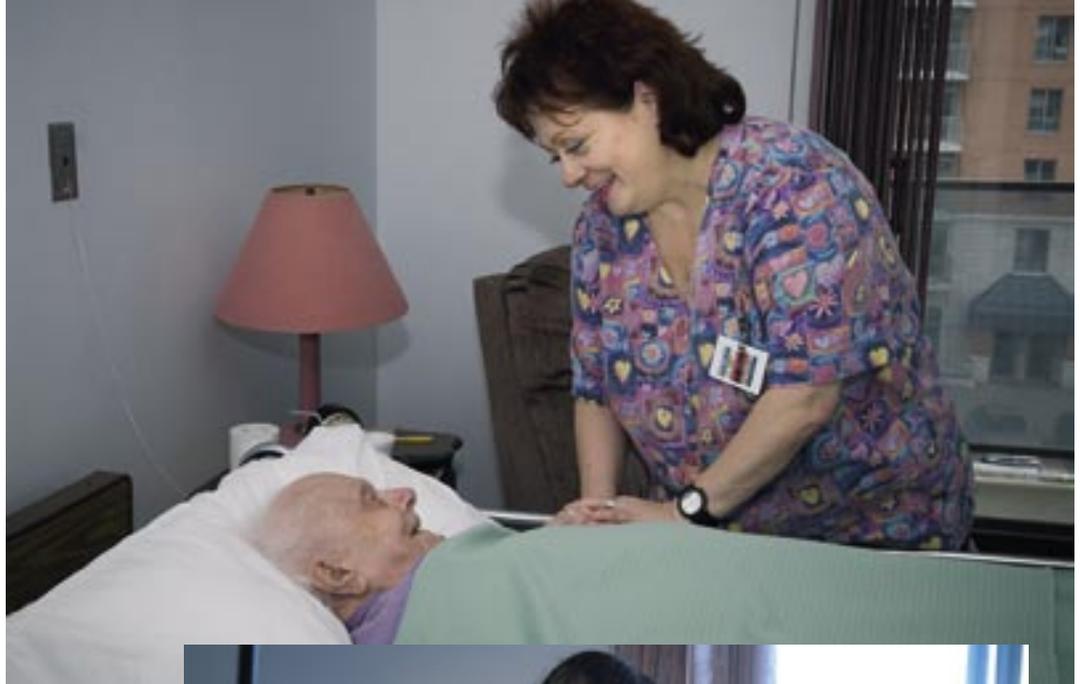
Suzanne Talbot, présidente du Syndicat des salariés(es) des résidences Portland (CSN)

« C'est assez. On va mener la bataille jusqu'au bout. C'est une question de respect », s'exclame-t-elle.

À Québec aussi

À la résidence Sainte-Geneviève, les 33 membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs en centre d'hébergement privé de la région de Québec cherchent aussi à négocier leur contrat de travail, expiré depuis le 1^{er} février 2006. Dans cet établissement de 250 résidents autonomes

et semi-autonomes, les négociations piétinent également sur les questions pécuniaires. Les travailleuses et les travailleurs, regroupés au sein de ce syndicat régional, réclament entre autres des augmentations de 4 % par année pendant trois ans, alors que leur employeur, une société à numéro, propose de les appauvrir en leur offrant des hausses bien en deçà de l'inflation. Or, au maximum de l'échelle, les plus bas salariés ont une rémunération horaire de 10,69 \$ pour un emploi de plongeur, 12,23 \$ pour une préposée aux bénéficiaires et 12,95 \$ pour une infirmière auxiliaire. Des salaires qui sont inférieurs d'au moins 25 % à ceux du réseau public.



Photos : Michel Giroux



Et que dire des non-syndiqués

Situations déplorables certes, mais qui atteignent des sommets d'iniquité dans les autres résidences privées à but lucratif pour la grande majorité non syndiquée. Les salaires, les jours fériés, de maladie et les vacances se rapprochent le plus souvent de ceux octroyés par la loi sur les normes minimales du travail. Quant aux primes de soir, de nuit et de fin de semaine ainsi que les régimes de retraite et d'assurance collective, ils sont quasi inexistantes.

Travailler auprès des aînés mérite d'être valorisé

Les problèmes ne manquent pas et les résidents en sont souvent aussi les victimes. Des listes de rappel insuffisantes et un taux de roulement élevé chez le personnel, en raison du peu d'attrait suscité par une faible rémunération, figurent en haut de

la liste des nombreux inconvénients avec lesquels doivent composer les travailleuses et, par ricochet, les bénéficiaires.

« Au départ, les employeurs ne nous prenaient pas au sérieux parce qu'ils considéraient nos demandes exagérées, dit Danielle Lemire, l'une des trois membres qui siègent au comité de négociation du secteur des centres d'hébergement privés de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN. « Maintenant, ils savent que la plateforme (voir l'encadré) existe et ils n'ont plus le choix de l'accepter », lance celle qui est aussi présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs en centre d'hébergement privé de Saguenay-Lac-Saint-Jean. Hormis ce syndicat régional, d'autres ont réussi à obtenir cette base salariale développée par la fédération. C'est le cas dans les régions du Cœur-du-Québec, de Québec-Chaudière-Appalaches, de

Plate-forme salariale de base de la FSSS pour les syndiqué-es des centres d'hébergement privés

- Pour la première année de la convention collective, un salaire minimum de base de 11 \$ l'heure. Si le salaire est situé entre 11 \$ et 14 \$ l'heure, une hausse de 15 % est réclamée. S'il est de plus de 14 \$ l'heure, la hausse demandée est de 10 %.
- Pour chacune des deux années suivantes, une hausse de 4 % est exigée.

Montréal et des Laurentides. Et ce n'est pas fini.

Des changements s'annoncent. Le gouvernement a fait connaître, l'hiver dernier, son intention de fermer des milliers de lits en soins de longue durée pour donner une large place, entre autres, au secteur privé. Les syndicats du secteur devront revoir leurs priorités, en élaborer de nouvelles qui permettront de poursuivre leurs objectifs. « Il reste beaucoup à faire pour améliorer les conditions

de travail et de vie de milliers de travailleuses et de travailleurs. Il faut accroître la syndicalisation tout en mettant en avant d'autres revendications, comme la mise en place d'un régime de retraite et l'accès à la formation », conclut Danielle Lemire. On pourrait ajouter que la négociation collective demeure l'un des moyens les plus sûrs pour « civiliser » les centres d'hébergement privés.

Des syndicats dépendants des patrons !

par Louis-Serge Houle

Les travailleuses et les travailleurs de Gurit, à Magog, étaient non seulement sans défense devant leur employeur, mais leur syndicat de boutique les avait ligotés de telle sorte qu'ils ne puissent rien tenter sans lui.

Que diriez-vous d'être membre d'un syndicat qui ne vous consulte pas et qui ne choisit jamais ses dirigeants syndicaux ? Quelle idée auriez-vous du syndicalisme si les membres du comité exécutif étaient, au demeurant, propriétaires d'une firme qui a obtenu, pour une durée indéterminée, le contrat de négociation de votre convention collective et d'arbitrage des griefs au moment où ils

Les travailleuses et les travailleurs de l'usine de composé de polymère Gurit savaient qu'ils étaient syndiqués. Ils voyaient bien qu'un montant de six dollars par semaine apparaissait au champ cotisation syndicale de leur bordereau de paye. Ils n'avaient aucun autre moyen de le savoir. Ils ne pouvaient compter sur aucune caisse syndicale. Ils n'avaient jamais été consultés concernant leurs revendications, que ce soit au plan salarial ou au regard de la santé et de la sécurité au travail. Après tout, ils n'étaient à l'emploi que d'une usine chimique...

« La famille Flamand contrôlait tout, explique Serge de Lafontaine, à l'emploi de Gurit depuis trois ans. Elle donnait un chèque en blanc à l'employeur. » Cette entreprise, qui ne comptait à l'origine que 14 employés, en embauche aujourd'hui plus de 200 et l'expansion n'est pas terminée. La composition du syndicat a changé, les besoins aussi.

Les travailleurs de l'usine ont compris qu'ils n'auront jamais voix au chapitre, qu'ils ne pourront jamais revendiquer de meilleures conditions de travail tant qu'ils demeureront sous l'emprise de la famille Flamand. Ils discutent donc de la possibilité de s'affranchir du joug de ANJ et de s'affilier à une organisation. Certains d'entre eux, dont Serge de Lafontaine et Stéphane Dancause, subissent les foudres de leurs représentants syndicaux. Ils sont suspendus en vertu de l'article 13 des statuts et règlements, qui est éloquent : Est passible de suspension ou d'exclusion par le comité exécutif du syndicat tout membre qui

néglige ou refuse de se conformer aux décisions du comité exécutif.

Qu'à cela ne tienne, les démarches se poursuivent. On regarde du côté de la CSD, les Métallos tentent leur coup, mais c'est la CSN, après un vote sous l'égide de la Commission des relations du travail, que les travailleurs choisissent pour entreprendre le renouvellement de leur convention collective. Pour Éric Beaudin, ce sont les valeurs de la CSN, ses services et la pleine autonomie accordée aux syndicats qui ont constitué les principales raisons de rejoindre la CSN. « Nous savons que nous serons appuyés jusqu'au bout », a-t-il indiqué.

« Un syndicat indépendant, c'est un syndicat dépendant des patrons, a expliqué le vice-président de la CSN, Roger Valois, et responsable du dossier de la syndicalisation. Les entreprises syndicales comme ANJ viennent à la rescousse des patrons. C'est leur raison d'être. »



Éric Beaudin et Serge de Lafontaine

ont eux-mêmes fondé le syndicat ? Comment réagiriez-vous à l'idée que vos représentants puissent, à leur guise et conformément aux statuts et règlements qu'ils ont eux-mêmes rédigés, hausser la cotisation syndicale qu'ils perçoivent directement de la compagnie tout en s'arrogeant le droit de suspendre un membre et de s'octroyer un droit de veto sur toutes les décisions majeures du syndicat ? Bienvenue chez ANJ Service syndical inc., propriété de André Flamand et fils !

L'histoire de ce syndicat est toute simple. En 1995, André Flamand et ses deux fils fondent le syndicat de l'entreprise et s'autoproclament élus aux trois postes du nouveau comité exécutif syndical. Ils se réunissent en « assemblée générale » et adoptent la constitution qui leur donne tous les droits. Ces statuts du syndicat incluent aussi l'entente de service avec ANJ Service syndical inc., qui leur appartient. La première convention collective est signée tout aussi simplement, et sans autre procédure, avec l'employeur.



Stéphane Dancause



Le 17 octobre, les travailleuses et les travailleurs de Gurit ont fondé leur syndicat CSN au cours de deux assemblées, une pour le quart de jour et une autre pour celui du soir. Ils ont notamment adopté leurs statuts et règlements et élu leur comité exécutif.

« L'une des pires conventions collectives que j'ai vues ! »

Quand le syndicat de boutique est né, 14 travailleurs oeuvraient pour Gurit. La gestion du syndicat était obscure et l'information aux membres, pratiquement inexistante. « Aucun des 14 travailleurs de l'époque n'a pu identifier celui qui a cosigné, avec André Flamand, notre première convention collective ! », s'exclame Stéphane Dancause, qui a été élu président du syndicat lors de l'assemblée générale de fondation. « Nous n'avions même pas d'exemplaire de notre convention, ajoute Geneviève Trépanier. Même s'il y avait des délégués syndicaux dans l'usine, tout était entre les mains de la famille Flamand ! »

Lorsque le syndicat CSN a été accrédité, un transfert de dossier a été demandé à ANJ. « Nous avons reçu un document de huit pages contenant les trois griefs en cours et l'accord syndical permettant à l'employeur de poursuivre son enquête de congédiement, malgré le dépassement des délais », a noté Mario Maranda.



Outre quelques clauses, dont les salaires, la convention collective s'apparente aux normes minimales de travail. « C'est l'une des pires conventions collectives que j'ai vues en sept ans », soutient Mario Maranda, qui a négocié près de 70 conventions collectives pour la Fédération de la métallurgie. Ce dernier précise que les ouvriers travaillent dans des cellules où ils sont appelés à exécuter toutes les tâches. « L'ancienneté ou les affichages de poste sont des principes qu'on ne connaît pas chez Gurit, indique le conseiller syndical. Il n'y a aucun régime de retraite et le salaire horaire est environ six dollars inférieur à ce qui est versé dans les usines du même secteur. En termes de conditions de travail, le retard est considérable », explique-t-il.

Cette convention ne contient aucune disposition sur la sous-traitance ou pour empêcher les cadres de travailler. En outre, il ne peut y avoir plus de deux représentants syndicaux dans l'usine, dont un seul peut être libéré pour activités syndicales. « Aujourd'hui, Gurit emploie plus de 200 travailleurs. Il est impossible de bien représenter les membres avec de telles clauses », poursuit le conseiller syndical.

Le nouveau syndicat CSN s'est doté d'un comité de négociation pour mettre leur convention collective « à niveau ». Il s'agit d'une première, selon Stéphane Dancause, puisque « jamais personne n'a été élu sur un tel comité auparavant ».

Il y a péril en la demeure



Le financement des régimes de retraite et le partage des surplus avec les retraité-es sont des enjeux en discussion à Québec.

Danger pour la négociation collective.

Danger pour nos régimes de retraite.

par Marcel Pepin

Nous savons tous ce qui a frappé et rendu précaire la situation des régimes de retraite au cours des dernières années. Tout d'abord, la chute des marchés financiers, en particulier l'éclatement de la bulle technologique, a provoqué une diminution de la valeur des actifs détenus par les régimes. Cela a été suivi par une baisse marquée des taux d'intérêt à long terme, ceux-là mêmes qui servent à déterminer ce que doivent provisionner les régimes de retraite pour faire face à leurs obligations, leur passif. Plus les taux sont bas, plus le capital nécessaire pour financer une rente de retraite est élevé. Les régimes ont été frappés par une

baisse de ce qu'ils possèdent, leur actif, et une forte croissance de ce qu'ils doivent, leur passif. Pas étonnant qu'une grande proportion des régimes à prestations déterminées se soient retrouvés en déficit.

Croissance relative du nombre des retraités

À ces éléments conjoncturels s'ajoute un changement structurel important : l'accroissement rapide du nombre de retraité-es dans les régimes. Ces derniers atteignent une plus grande maturité au moment même où se détériore leur situation financière ! La proportion de retraités devient de plus en plus imposante.

Prenons un exemple, celui d'un régime qui comptait 500 partici-

pants actifs et 50 retraités. Il devait donc supporter les obligations de 550 personnes. Le même régime, aujourd'hui plus mature, pourrait compter le même nombre de participants actifs, mais avoir vu le nombre de ses retraités être multiplié par six. Ce régime devrait maintenant combler les obligations de 800 personnes. S'il en venait à se porter mal, on comprend qu'il deviendrait d'autant plus difficile pour les seuls participants actifs d'en porter tout le poids. Il n'y a toujours que 500 participants et l'employeur pour faire face aux obligations dues à 800 personnes.

Qui assume les risques ?

Soulignons au passage qu'on fait état abondamment des problèmes des

régimes de retraite à prestations déterminées et bien peu des régimes à cotisations déterminées. Ceux à cotisations déterminées sont des régimes d'accumulation, tout comme les REER ou les REER collectifs, dans lesquels tous les risques, comme ceux liés aux rendements, sont supportés par les seuls participants, aucunement par les employeurs. Or tous les participants de ces régimes ont aussi vu fondre la valeur de leurs actifs, ils subissent eux aussi les effets des faibles taux d'intérêt sur les sommes qu'ils doivent, dès maintenant, investir dans leur régime pour payer les rentes de retraite. Beaucoup d'individus doivent ainsi reporter la date à laquelle ils comptaient prendre leur retraite. On parle bien peu de leurs problèmes.



Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant de constater les efforts des employeurs pour remplacer les régimes de retraite à prestations déterminées, qui sont toujours en place, par des régimes de retraite à cotisations déterminées. Ils se débarrassent ainsi de tous les risques sur le dos des participantes et des participants actifs.

La situation actuelle est bien différente de celle qui prévalait avant et qui en était une d'amélioration des régimes et de partage des surplus. Partout, aujourd'hui, les enjeux de négociation sur les régimes de retraite portent sur des hausses des taux de cotisation ou même sur une diminution des bénéfices. Dans certains cas plus graves de faillite, les droits des salarié-es et les rentes des retraité-es ont même été fortement réduits.

Projet de loi 30, le pour et le contre

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a déposé, en

juin dernier, le projet de loi 30 sur le financement des régimes de retraite privés et qu'il a tenu une commission parlementaire qui a permis d'apporter certains amendements. Précisons que ce projet de loi ne modifie en rien les dispositions du Régime de retraite des employés du gouvernement (RREGOP), puisque ce régime n'est pas soumis à cette loi.

Ce projet de loi présente des mesures intéressantes concernant le financement des régimes de retraite. Il facilite aussi les recours contre les régimes qui agiraient prétendument de façon non équitable envers les retraités, lorsque des améliorations seraient apportées aux régimes à partir d'éventuels surplus. Les mesures de financement ont reçu l'appui de la CSN, mais la centrale estime que les mesures de partage des surplus sont dangereuses pour l'avenir des régimes.

Si les mesures sur le financement sont intéressantes, elles ont aussi un caractère contraignant. Ainsi, tous

les régimes devraient constituer une réserve d'environ 7 % de leur passif avec leurs excédents. Mais d'abord, les régimes devront résorber leurs déficits actuels, ramener le taux de solvabilité à 100 % pour ensuite monter la barre jusqu'à 107 %.

Ainsi, les salarié-es et les employeurs seront contraints de financer plus rapidement les améliorations qu'ils voudraient apporter aux régimes de retraite selon le taux de solvabilité.

Cependant, lorsque les régimes auront accumulé à nouveau des surplus, l'utilisation de ceux-ci dans le cadre d'une négociation collective pourra être contestée en Cour supérieure si 30 % des retraités ou plus considèrent que la répartition des surplus n'est pas équitable.

Les régimes à prestations déterminées mis à risque

Toute entente inscrite dans une convention collective, portant sur l'utilisation des surplus d'une caisse de

retraite, pourra ainsi être contestée et éventuellement modifiée par la cour. Il est plus que probable que cette incapacité de négocier de façon ferme un enjeu aussi important des relations de travail constituera un coup de boutoir pour les régimes à prestations déterminées. Les employeurs cherchent déjà à se débarrasser des risques associés à ces régimes, une telle mesure de judiciarisation accélérera le mouvement. Nos régimes de retraite à prestations déterminées sont en danger.

La loi devrait plutôt reconnaître le pouvoir exclusif des parties à la négociation collective de définir les conditions applicables aux régimes de retraite. Les parties négociantes sont parfaitement capables de faire face à leurs responsabilités envers l'ensemble des participantes et des participants actifs ou non. Cela ne veut pas dire que nos régimes sont tous satisfaisants, loin de là. Les régimes publics (Régime des rentes du Québec et Pension de sécurité de la vieillesse) sont insuffisants, les régimes privés le sont aussi fréquemment. Il demeure que, parmi les régimes privés, les régimes à prestations déterminées constituent le meilleur véhicule de retraite disponible. Il faut non seulement les protéger, mais aussi en faire la promotion.

BIENVENUE

Plus de 2600 nouveaux syndiqué-es à la CSN

Entre le 5 septembre et le 13 novembre 2006, 12 syndicats ou unités syndicales regroupant 2642 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignent à la CSN. La CSN rassemble plus de 300 000 travailleuses et travailleurs parmi ses syndicats affiliés.

Voici la liste des lieux de travail où de nouveaux syndiqué-es ont choisi la CSN :

- Agents de la paix en services correctionnels du Québec (entente de service) ;
- Centre de la petite enfance (CPE) Beauce-Sartigan Section La Maison des papillons, Québec-Chaudière-Appalaches ;
- CPE de la MRC de la Mitis, Bas-Saint-Laurent ;
- D. Bertrand (entrepôt d'alimentation), Québec-Chaudière-Appalaches ;
- Coopérative du cégep de Sainte-Foy, Québec-Chaudière-Appalaches ;
- MRC de Maskinongé (employé-es municipaux), Cœur-du-Québec ;
- Mon chez-nous (HLM et appui communautaire), Outaouais ;
- CPE gamin-gamine, Lanaudière ;
- Gurit (usine de composé de polymère pour les bateaux et les éoliennes), Estrie ;
- Brasserie Sleeman-Unibroue, Montérégie ;
- Récupération Mauricie, Cœur-du-Québec ;
- Société d'exploitation des ressources des Basques (bûcherons), Bas-Saint-Laurent.

Michel Crête
et Madeleine Gignac

Rectificatif

Peu après la parution du dernier *Perspectives CSN*, soit le numéro quinze, publié l'automne dernier, nous nous sommes malheureusement rendu compte qu'il comportait une nouvelle inexacte. Cette nouvelle prétendait erronément que l'Institut économique de Montréal avait publié une étude sur les bienfaits d'un retour à l'esclavagisme. Vérification faite, l'organisme n'a jamais publié un tel document.

Cette erreur de notre part résulte d'un canular qui circulait via Internet. Dès que nous avons pris connaissance de l'erreur commise, nous avons agi afin que cette nouvelle soit retirée du site Internet de la Confédération des syndicats nationaux.

Nous profitons du présent rectificatif pour offrir nos excuses les plus sincères à l'Institut économique de Montréal ainsi qu'à madame Nathalie Elgrably, économiste à l'Institut économique de Montréal.

Jacqueline Rodrigue
Coordonnatrice du Service
des communications
Confédération des syndicats nationaux

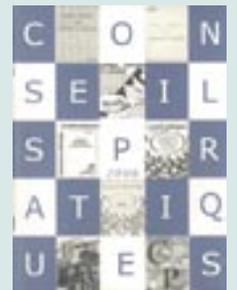
Guide pratique pour les chômeurs

D'universel qu'il était, le régime d'assurance-emploi s'est rétréci en raison des nombreuses modifications apportées par les conservateurs et les libéraux fédéraux. Il n'y a environ que 40 % des travailleuses et des travailleurs (cotisant à la caisse d'assurance-emploi) qui se qualifient pour recevoir des prestations de chômage, comparativement à 80 % en 1996, selon le Mouvement action chômage de Montréal (MAC). La durée du nombre de semaines d'admissibilité et le taux des prestations ont été également réduits. Le taux des prestations est passé de 66,67 à 55 %.

Il importe donc de s'outiller en cas de chômage. Le MAC a publié une nouvelle édition de sa brochure utilitaire, *Conseils pratiques*, destinée aux chômeurs et aux chômeuses. En vente au coût de 5 \$, elle regorge de renseignements sur le droit à l'assurance-emploi, la demande de prestations, le congé parental, la situation en cas de conflits collectifs, les pénalités, les recours en cas d'un refus à l'assurance-emploi, et bien d'autres.

MAC : 6839 A, rue Drolet, 3^e étage, Montréal, Québec, H2S 2T1 ; 514 271-4800 ; macmtl@macmtl.qc.ca

Michel Crête



PLUS D'EMPLOIS POUR LES HOMMES

Au 3^e trimestre de 2006, le Québec a gagné 19 900 emplois. Cette augmentation représente un accroissement de 0,5 % par rapport au 2^e trimestre. Ce sont les hommes qui obtiennent la palme avec une hausse de 14 200 emplois. Les femmes enregistrent une croissance de 5700 emplois. Quant à l'emploi des jeunes (15-

24 ans), il a augmenté de 1,2 %, soit une hausse de 6600 emplois. Source : Statistique Canada.

MEILLEURS SALAIRES POUR LES SYNDIQUÉS

Alors qu'au Québec le salaire hebdomadaire moyen (en dollars courants) de l'ensemble des employé-es est de 679 \$ au 3^e trimestre de 2006, le salaire des employé-es syndiqués est largement

supérieur à celui des non-syndiqués, soit 761 \$ versus 625 \$. Bref, les employés syndiqués ont un salaire 22 % supérieur à celui des non-syndiqués.

Source : Statistique Canada

MIEUX QUE L'INFLATION !

Selon les données du ministère du Travail du Québec, pour l'ensemble des conventions en vigueur en date de septembre 2006, les taux de

salaires, résultant de négociations antérieures, qui seront versés pour les années 2006, 2007 et 2008 sont respectivement de 2,4 %, 2,2 % et 2,1 %. En août dernier, les prévisions d'inflation des banques Nationale et Royale et du Mouvement Desjardins étaient entre 1,6 et 2,1 % pour 2006 et 1,5 et 2,3 % pour 2007.

Sylvie Vachon

Bens

« Ce serait merveilleux si on savait ce restaurant »

— Bryan Kravitz

C'est peut-être la première grève de l'histoire motivée par l'absence d'un grille-pain fonctionnel. Caricature réductrice ? À peine ! Les conditions minimales de travail des employé-es étaient à ce point détériorées à la charcuterie Bens de Montréal.

Contraints, ces dernières années, de faire des rôties sur le gril, de travailler dans le froid, en hiver, et les chaleurs asphyxiantes, en été, manquant d'ustensiles et d'assiettes, les employé-es n'en pouvaient plus de l'absence flagrante de souci des propriétaires de Bens pour l'entretien de base, la qualité du service offert aux clients, ou même la santé des employés.

« Pour nous, cette lutte est carrément une tentative de sauvetage du restaurant », commente Charles Mendoza, président du syndicat en grève depuis le 20 juillet.

Voyez, Bens n'est pas n'importe quel resto. C'est une véritable institution de Montréal, une perle rare d'originalité et d'authenticité dans un monde de plus en plus impersonnel.

Fondé en 1908, c'est en 1950 que Bens s'installe à son emplacement actuel, à l'angle des rues De Maisonneuve et Metcalfe. Quatre ans plus tard, Robert Mayrand, un jeune homme de 20 ans, y trouve son premier emploi. Cinquante-deux ans de service et ses yeux s'illuminent lorsqu'il parle des années 50 chez Bens. Chaque soirée de travail était une scène de glamour digne de Humphrey

Bogart dans *Casablanca*. Bens roulaient 23 heures sur 24 à l'époque, ne fermant ses portes que pour un bon coup de balai, le temps aussi de recevoir les livraisons.

« Il y avait toutes sortes de gens, raconte Robert Mayrand. Le monde du spectacle, des gens qui sortaient des casinos Bellevue ou Tropicana, les gens des clubs, des filles qui portaient des plumes d'autruche, des magiciens en costume. C'était un vrai show ! »

Des hommes politiques, comme Pierre Trudeau, Robert Bourassa et René Lévesque, étaient eux aussi des clients habituels. « Nous étions des témoins de l'histoire, observe Robert Mayrand. On y entendait des débats extraordinaires. En 1965, Trudeau nous a demandé dans quel comté il devrait tenter sa chance en politique fédérale. René Lévesque est venu y manger une dernière fois, trois jours seulement avant sa mort. »

Changement de direction

En 1992, cependant, le restaurant passe aux mains de la bru des fondateurs, Jean Kravitz, et de son fils, Elliott. Une longue détérioration va s'ensuivre.

Ce sera le début de nombreux épisodes de harcèlement et d'humiliation pour les travailleuses et les travailleurs. « Elle gardait les légumes dans son bureau, explique Charles Mendoza. Si un client commandait un club sandwich, il fallait que je me rende en haut à son bureau pour demander une tomate, et signer un papier pour la tomate. C'était devenu ridicule. » Puis les effectifs ont été réduits, d'abord de 95 à 75, puis à 50. Au moment de déclencher la grève, la première dans l'histoire du restaurant, ils n'étaient plus que 22 personnes. Parmi eux, il ne reste qu'un cuisinier et un seul coupeur de viande.

Un des grévistes, Bryan Kravitz, est serveur chez Bens depuis 1971. Il est aussi le neveu de la propriétaire. « Je suis très fier d'avoir Ben Kravitz comme grand-père. J'étais fier aussi de travailler

chez Bens. Mais, petit à petit, j'ai perdu ce sentiment. »

Il s'appuie sur la CSN pour que ses collègues de travail et lui retrouvent leur dignité. La solidarité des grévistes, assure-t-il, est bien vivante. « Nous, les employés, avons travaillé tant d'années ensemble que nous sommes devenus une famille, dit Bryan Kravitz. Et on ne s'en va pas. On reste, et on prendra les coups. L'hiver, la neige, on y sera. Ce serait merveilleux si on savait ce restaurant. »

Pour ce faire, les grévistes multiplient les actions. Une campagne de sauvegarde qui cible le public a été lancée, début décembre. MCE Conseils étudie la faisabilité d'une coopérative des employés. Des piquets de grève secondaires à Rimouski, à Val-d'Or, à Saint-George-de-Beauce et à Québec ont été installés devant les restaurants qui continuent de servir la viande fumée Bens.

« Bens est une institution, et pour nous, c'est très sérieux, rappelle Bryan Kravitz. Mon grand-père a bâti sa réputation en servant lui-même le *smoked meat* dans son établissement. On ne peut pas acheter une bonne réputation. Le malheur, c'est qu'on peut en perdre une très rapidement. »

Lyle Stewart

Au moment de mettre sous presse, le vendredi 15 décembre, la propriétaire a annoncé la fermeture du restaurant.



Faire de la place à une économie démocratique

Alors que certains bien-pensants prétendent détenir la vérité et tracer à eux seuls la voie à suivre pour le développement de la société québécoise, des femmes et des hommes engagés mettent en commun leurs réflexions et proposent d'agir, mais en ouvrant des espaces de libertés autant économiques que sociétales. Deux événements importants.

Un nouvel imaginaire économique

Pour souligner son 35^e anniversaire, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, fondée par la CSN à Québec en 1971, a fait les choses en grand : une journée durant, quelque 200 personnes ont réfléchi ensemble aux conditions à mettre en place pour que prenne forme et s'installe un nouvel imaginaire économique.

Pour nourrir cette réflexion collective, la caisse avait invité trois des penseurs les plus créatifs en cette matière. Des sommités, en quelque sorte, qui savent aussi engager des actions et se colleter au réel.

L'économiste Riccardo Petrella pour qui, depuis 30 ans, « en laissant le capital privé s'emparer de l'économie, on lui a abandonné le capital humain », réduit à des « ressources humaines ». « Il faut casser cette illégitimité ! », tonne-t-il, parce que « c'est la vie elle-même qui est mise en danger par l'économie ».

Le philosophe Patrick Viveret, qui rappelait ce rapport des Nations Unies de 1998, démontrant qu'avec 40 milliards de dollars gérés par les gens du milieu, les problèmes de l'eau, de la faim, du logement et des soins de base pourraient être réglés. On a prétendu alors ne pas pouvoir trouver ces 40 milliards. « Or, rappelle-t-il, pendant ce temps, on a trouvé 10 fois plus d'argent pour la publicité, 10 fois plus pour les stupéfiants, 20 fois plus pour l'armement. »

L'économiste Denis Clerc, qui prônait une approche plus terre-à-terre, soutenant que « si beaucoup



Clément Guimond, Riccardo Petrella, Gérald Larose et Denis Clerc

ne pouvait être fait, beaucoup, par contre, restait à faire ». Il identifiait des objectifs qu'il disait atteignables : réduire les inégalités, lutter contre la pauvreté, remettre le profit et le capital à leur place, améliorer les protections sociales, promouvoir le bien commun.

Des objectifs et des moyens

Mais si les objectifs sont partagés, c'est dans l'ordre des choses à faire que les divergences apparaissent. Là où Denis Clerc plaidait en faveur d'un principe de réalité, à savoir que

le capitalisme est là pour demeurer et qu'une approche globale représente une fuite en avant, Riccardo Petrella répliquait que la plus grande victoire du capitalisme, c'est justement d'avoir imposé un carré de sable qui s'appelle le marché. « Je refuse que l'on soit réduits à ce carré. C'est une supercherie politique ! », a-t-il lancé au cours du débat qui a suivi les exposés.

Se portant à la défense des États nationaux, seuls producteurs de droits naturels selon lui, Petrella mettait en garde contre le démantèlement de ces États, qui

est dans la logique du capitalisme. « Ce qui est terrible aujourd'hui, c'est la marchandisation de la vie. Ce qu'il faut affirmer, c'est la primauté du vivre ensemble », précisait l'économiste. Il faisait remarquer que, dans tous les pays, les services publics sont en passe d'être « dépubliques », ce qui réduit alors les États à un rôle de sujet parmi plusieurs autres.

Michel Rioux

Sommet sur l'économie sociale et solidaire

La CSN prend des engagements concrets

À l'occasion des activités entourant la Saison de l'économie sociale et solidaire promue par le Chantier d'économie sociale, un sommet réunissant plus de 650 personnes de toutes les régions du Québec ainsi que des délégations de 20 pays s'est déroulé, à Montréal, en novembre.

Depuis une dizaine d'années, dans le contexte de la mondialisation, de la croissance des inégalités et de la pauvreté, du chômage persistant et des disparités régionales flagrantes, des initiatives caractéristiques de ce que l'on nomme l'économie sociale et solidaire ont, et ce n'est pas un hasard, repris une nouvelle vigueur.

Engagée depuis longtemps dans la construction de solutions économiques alternatives, la CSN se devait donc d'être aux premières loges de ce rendez-vous. Composée d'une vingtaine de personnes tant du comité exécutif, des conseils centraux que des fédérations, la délégation de la CSN a participé activement aux ateliers et à l'assemblée plénière du sommet.

Loin des discours et des vœux pieux, dans une atmosphère fébrile, mais studieuse, des acteurs de divers horizons ont pris des engagements concrets. Six pistes d'action étaient l'objet de discussions. La CSN, quant à elle, s'est engagée à s'investir plus particulièrement dans trois de ces pistes : contrer la précarité de l'emploi dans les entreprises de l'économie sociale ; appuyer la

mise sur pied de coopératives de travail ; continuer à promouvoir, auprès de ses organisations affiliées, le commerce équitable et la consommation responsable.

« Lorsqu'on sait que le taux de syndicalisation dans ces entreprises est, pour le moins, faible et que les conditions de travail des gens qui y œuvrent seront un enjeu incontournable au cours des années qui viennent, il allait de soit que nous nous engageons à participer à la réflexion en cette matière », a fait valoir Denise Boucher, vice-présidente de la CSN. De son côté, Pierre Patry, trésorier de la CSN, complétait ainsi : « Notre expertise

en matière de coopérative de travail et la campagne que nous menons dans nos rangs en faveur du commerce équitable, depuis quelques années, nous ont aussi naturellement guidés dans nos choix d'engagement. »

Une conclusion se dégagait des débats du sommet. Elle peut se résumer ainsi : si l'économie sociale et solidaire n'est pas le remède à tous les maux de l'économie, elle représente, de plus en plus clairement, une contribution essentielle au développement de même qu'à l'élargissement des espaces démocratiques.

France Désaulniers



Pierre Patry, trésorier de la CSN

LA CSN ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'engagement de la CSN n'est pas nouveau dans ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler l'économie sociale. On n'a qu'à se rappeler son rôle dans la création des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), qui visaient, entre autres, à conseiller les familles dans la gestion de leurs budgets et à lutter contre les pratiques usuraires de ce qu'on appelait à l'époque les « compagnies de finance ». On n'a qu'à se souvenir du « deuxième front », lancé au congrès de 1968, qui visait à établir des liens entre les luttes syndicales et populaires. On n'a qu'à penser à l'appui apporté par la CSN à l'action des comités de citoyennes et de citoyens dans le domaine de la santé, particulièrement lors de la création de cliniques médicales populaires, lesquelles deviendront par la suite les premiers CLSC. On n'a qu'à évoquer le travail des militantes de la CSN qui s'associèrent aux groupes de femmes et de parents pour créer des garderies populaires, lesquelles constitueront la base du futur réseau des CPE. Et comment oublier la création de la Caisse d'économie solidaire, en 1971, cette « banque coopérative » qui est aujourd'hui la principale institution financière soutenant les initiatives d'économie sociale et solidaire au Québec ?

Le dossier de l'équité : la conclusion

« Une grande page de l'histoire des femmes d'être écrite aujourd'hui. » C'est en ces termes que la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a accueilli la décision du gouvernement libéral de ne pas en appeler de la décision de la Commission de l'équité salariale, rendue le 7 novembre, autorisant le Conseil du trésor à procéder à l'étalement des réajustements salariaux en sept versements. Rappelons que le gouvernement souhaitait effectuer huit versements au lieu des cinq recherchés par les organisations syndicales.

Cette décision fait en sorte que les travailleuses et les travailleurs du secteur public occupant un emploi dans une catégorie à prédominance



féminine toucheront enfin ce qui leur est dû. En moyenne, ces rajustements seront de 6,25 %.

Outre le fait qu'il faudra déjà s'attaquer rapidement au processus du maintien de

l'équité dans le secteur public, il reste aussi à compléter l'exercice d'équité salariale dans certains organismes gouvernementaux ainsi que dans certaines entreprises privées.

Jacqueline Rodrigue

Journée de réflexion des services de garde en milieu scolaire La qualité au cœur des priorités

C'est avec enthousiasme que des représentantes des services de garde en milieu scolaire, membres de la Fédération des employées et employés de services publics de la CSN, ont accueilli la présentation de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités*, le 11 novembre. Les discussions ont été fort enrichissantes et le contenu de cet avis contribuera grandement aux travaux d'actualisation de la plate-forme CSN sur les services de garde en milieu scolaire. La CSN presse maintenant le ministre d'agir en ce sens.



Photo : Alain Chagnon

À lire Solidarnosc et la Pologne d'aujourd'hui

En septembre 2006, Normand Brouillet, adjoint du comité exécutif de la CSN, avait été délégué au congrès du syndicat polonais Solidarnosc. Intitulé *Une résilience historique*, son rapport est bien plus qu'un simple compte-rendu. Fourmillant d'informations sur la situation des syndicats et sur la vie polonaise en général, son texte met en lumière des réalités que très peu de Nord-Américains connaissent. À lire sur le site Internet de la CSN, www.csn.qc.ca, à la rubrique « Pour en savoir plus... », sous l'onglet « International ».



Autobus des années 50

Un centenaire en pleine forme



Qui n'a pas lu ou vu l'histoire de la famille Plouffe ? Cette saga familiale, narrée par le romancier Roger Lemelin dans son livre publié en 1948, télévisée dans les années 50 et 60, puis reprise au cinéma par Gilles Carle, raconte, entre autres, les amours de Cécile Plouffe avec un opérateur de tramway devenu ensuite conducteur d'autobus de Québec, Onésime Ménard.

Et bien l'Onésime en question était membre de la Fraternité nationale et catholique des employés de tramway de Québec, ce que n'a jamais signalé Roger Lemelin dont les relations avec le syndicalisme ont toujours été tumultueuses ; la grève de *La Presse*, dont il était l'éditeur à la fin des années 70, l'ayant fort bien illustré. Cette fraternité du transport de Québec était, en fait, l'ancêtre de l'actuel Syndicat des employés du transport

public du Québec métropolitain (CSN), qui célèbre cette année son centenaire.

Une monographie¹, publiée pour commémorer les cent ans du syndicat, précise, entre autres, qu'en « décembre 1938, le syndicat se félicite d'avoir signé son 18^e contrat de travail. Ce contrat reconnaît la clause qui assure les emplois de chauffeurs d'autobus exclusivement aux employés de tramway qui se qualifient sur ce système ». Onésime a ainsi pu poursuivre sa relation adultère avec Cécile jusqu'à ce qu'un accident de la circulation vienne mettre un terme à leur passion amoureuse.

Avec solennité, les membres de ce syndicat ont démontré toute la vitalité de leur organisation lors d'une fête, tenue le samedi 21 octobre dernier, dans la capitale.

Yvan Sinotte

¹ Il est possible d'obtenir cette monographie publiée sous la supervision de Normand Charbonneau et intitulée 1906-2006, Cent ans de solidarité, en communiquant avec le SETPQM (CSN) au 418 623-0942.



Photo : Clément Allard

Réseau de surveillance CSN en éducation

Les représentantes et les représentants des professeur-es et du personnel de soutien des collèges en difficulté dans les régions ainsi que des responsables du dossier éducation des conseils centraux concernés ont tenu récemment une réunion de travail. Réunis au sein du Réseau de surveillance CSN en éducation, mis sur pied à la suite du congrès de 2005, ils ont convenu de redoubler de vigilance au cours des prochains mois, car le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande à chacune des régions d'élaborer un plan d'aménagement de l'offre de formation. À suivre de près !



Photo : Maxime Pilon-Lalande

Forum des Premières Nations

À l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations, qui s'est tenu à Mashteuiatsh, au Lac-Saint-Jean, du 25 au 27 octobre, la CSN et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) ont rendu publique une entente de partenariat visant à soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation publique pour contrer les préjugés et les discriminations dont sont victimes les membres des Premières Nations. Cette entente conduira aussi à des actions conjointes aux niveaux local et régional afin d'appuyer l'intégration des Autochtones au marché du travail.

Fondation à Vienne de la nouvelle Confédération syndicale internationale

Ce sont plus de 300 syndicats du monde entier qui ont créé, le 1^{er} novembre dernier, la Confédération syndicale internationale (CSI). Issue de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du travail (CMT), la nouvelle organisation représentera 168 millions de travailleurs et de travailleuses dans 154 pays. Cet événement historique représentait une occasion importante d'actualiser les stratégies syndicales au plan mondial. Auparavant essentiellement fondé sur le lobbying auprès des institutions internationales, le mouvement syndical sera dorénavant appelé à mettre en œuvre une mobilisation significative pour forcer une plus grande régulation de l'économie de marché.

Quelques défis pour la nouvelle Internationale

La nouvelle organisation a, devant elle, des défis considérables. S'inscrivant dans une perspective d'ouverture à l'endroit de la globalisation, elle n'en demeure pas moins critique concernant les effets dévastateurs du modèle mis en avant par les grandes institutions internationales comme la Banque mondiale (BM) ou encore l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La nouvelle confédération propose une meilleure coordination entre ce qui se passe à l'intérieur de chaque nation et sur la scène mondiale. Comme le soulignait à juste titre le nouveau secrétaire général, Guy Ryder, la presque totalité des enjeux syndicaux nationaux a maintenant un lien



direct avec la nouvelle division internationale du travail. Les fermetures d'entreprises, la révision du rôle des États, les privatisations et la sous-traitance sont des facettes bien réelles de la mondialisation néolibérale. Une plus grande harmonisation entre les centrales de chaque pays doit ainsi s'articuler dans la recherche de stratégies globales à l'échelle internationale.

La démocratisation des institutions internationales et des processus qui mènent à l'élaboration des politiques qui orientent la mondialisation représente un défi tout aussi important. Le mouvement syndical profite d'une audience certaine auprès des grandes institutions, mais cet état de fait pose aussi les limites de notre action. Les conférences annuelles de l'Organisation internationale du travail (OIT) adoptent des chartes qui protègent en principe les travailleuses et les travailleurs, mais elles sont rarement considérées dans les forums de l'OMC ou du

Fonds monétaire international (FMI). Par ailleurs, les États, particulièrement ceux du monde occidental, négocient les paramètres de la mondialisation en laissant peu d'espace aux consultations et aux débats publics dans chaque pays. Une plus grande transparence et une certaine reddition de comptes sont en ce sens nécessaires.

La lutte à la pauvreté doit aussi demeurer au cœur de notre combat syndical. Cette réalité, loin de s'atténuer, prend des proportions inégales. À ce chapitre, la prolifération de l'économie informelle, particulièrement dans les pays du Sud, représente l'échec d'un modèle de développement prôné par le grand capital international. Dans certains pays d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie, c'est entre 50 et 80 % de la population active qui se retrouve précaire, vivant ainsi à l'aide de petits boulots de l'économie informelle. Quelques centrales syndicales du Sud tentent de

répondre à cet enjeu, mais bien du travail reste à faire.

Enfin, des questions comme la violation des droits humains, la montée des intégrismes ou l'arrivée à l'OMC de nouveaux joueurs tels la Russie et le Vietnam représenteront aussi des enjeux d'envergure pour la CSI.

La fin d'une époque

La Fédération syndicale mondiale (FSM) existe toujours, mais sa représentation est devenue aujourd'hui bien marginale depuis la disparition du bloc de l'Est. Dans les faits, le congrès de fondation de la CSI clôt un tome de l'histoire du mouvement ouvrier international. La dissolution de la CISL et de la CMT concrétisée, la CSI, devenue l'unique organisation syndicale mondiale véritablement représentative, devra faire face à des responsabilités qu'aucune autre organisation internationale du travail n'aura connues.

Jacques Létourneau

Quarante ans d'engagement féministe !

Cette année, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) fête ses quarante ans. Quarante ans d'actions, de luttes, de concertations et de coalitions ; quarante ans de réflexions, de consultations, de recherches, de rédaction de mémoires et d'éducation populaire. Une marche contre la pauvreté, pour *Du pain et des roses*, une Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et les violences à la grandeur de la planète ! Une Marche devenue un mouvement irréversible.

La FFQ, c'est des milliers de militantes actives sur tous les fronts : pauvreté, violence, discrimination. Des militantes engagées pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes d'ici et d'ailleurs, qui ont fait de la fédération ce qu'elle est aujourd'hui : une organisation forte, engagée et rassembleuse ! Parmi les militantes de la première heure et celles d'aujourd'hui, les syndicalistes sont nombreuses.

Certainement, la FFQ a contribué aux transformations majeures qui ont marqué la vie des Québécoises et aussi des Québécois. Fières et fortes de nos quarante ans, nous affirmons du même souffle notre détermination à poursuivre notre engagement féministe. L'égalité est loin d'être une réalité de fait, même au sein de la société québécoise

qui est, de ce point de vue, certainement parmi les plus progressistes. Malgré tout, l'inégalité des sexes demeure toujours imbriquée dans les normes, les institutions et les structures socioéconomiques et politiques de notre société.

Depuis longtemps, les femmes demandent que les hommes assument leur juste part des responsabilités au sein de l'univers domestique et que le travail salarié puisse être, pour toutes et tous, conciliable avec la vie familiale et les responsabilités assumées dans la sphère privée. De même, c'est une

réalité qui a peu changé, les femmes continuent d'être sous représentées au sein des instances de la société civile et dans les différents lieux de pouvoir économique et politique. Enfin, les femmes sont toujours plus nombreuses parmi les travailleurs au salaire minimum ou à statut précaire, de même que parmi les adultes bénéficiaires de la sécurité du revenu. La situation des femmes autochtones, des femmes immigrantes, des femmes des communautés culturelles, des femmes handicapées et des lesbiennes est particulièrement difficile.



Photo : Sylvie Trépanier

Michèle Asselin

est présidente de la Fédération des femmes du Québec.

À ce titre, elle fait partie de nombreuses coalitions et siège à de multiples comités de défense des droits des femmes. Pendant une période de 15 ans, elle a été la coordonnatrice générale de L'R des centres de femmes du Québec, qui regroupe plus de 95 centres de femmes. Ces fonctions l'ont amenée à participer activement au développement de cet important réseau d'entraide.

Depuis longtemps, les luttes des femmes s'inscrivent dans la quête d'une plus grande justice sociale et d'une meilleure redistribution de la richesse pour tous et toutes. Or le contexte actuel est marqué par une montée des droites, tant politique et économique, que religieuse et sociale, qui met en péril non seulement l'existence de mesures et de programmes gouvernementaux qui constituent des rouages essentiels en soutien à la lutte des femmes, mais aussi certains des acquis obtenus de haute lutte.

La poursuite solidaire de nos luttes féministes demeure donc un enjeu actuel. Engagées, nous continuerons de proposer des solutions alternatives pour qu'un autre monde soit possible. Un monde où les droits individuels et collectifs seront garantis, la démocratie renforcée et l'environnement protégé. Un autre monde basé sur les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, un monde dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité entre les femmes elles-mêmes et l'égalité entre les peuples seront une véritable réalité ! Un monde de liberté, de solidarité, de justice et de paix ! Une utopie, oui, certainement ! Et pourquoi pas ?

Perspectives  **CSN**

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information

Michelle Filteau

Coordination

Roger Deslauriers
roger.deslauriers@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

Rédaction

M. Crête, R. Deslauriers, F. Désaulniers,
M. Filteau, F. Forget, M. Gignac,
L.-S. Houle, S. Jolie, J. Létourneau,
M. Pepin, D. Proulx, M. Rioux,
Y. Sinotte, L. Stewart, S. Vachon

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Constance Roussy

Conception graphique

Jean Gladu et Sophie Marcoux

Soutien technique

Carole Archambault

Photographie

C. Allard, K. Belzile, A. Chagnon,
H. Desrochers, R. Fréchette, M. Giroux,
G. Goulet, D. Marchand, M. Picard,
M. Pilon-Lalande, S. Trépanier,
P. Woodbury, contributions militantes

Caricature

Boris

Impression

Les syndiqué-es CSN de
l'imprimerie Impart-Litho

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre

d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2006

Dépôt légal - Bibliothèque et
archives Canada, 2006

Envoi de poste publication
n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne
pouvant être livrée au Canada à :

CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

BONNE ANNÉE 2007!

PFFF PFF

SEN...SENTEZ-VOUS LE VENT DU CHANGEMENT?

PAPA, C'EST ÇA DE L'ÉNERGIE NOUVELLE?

C'EST SURTOUT DE L'ÉNERGIE NÉOLIBÉRALE

BIP BIP BIP

RONA AMBROSE INC

SABIE BITUMINEUX DE L'ALBERTA

C'EST MERVEILLEUX!

Um Québec uni dans un Canada Fort
Un Québec à nous dans un Canada «fair»
Un Québec à genoux dans...

PIS MONSIEUR HARPER, L'AVEZ-VOUS TROUVÉ VOTRE SLOGAN?

J'Y SUIS PRESQUE!

HE! STEPHEN, LAISSE FAIRE CES MAISERIES-LÀ PIS VIENS M'AIDER!

M. BUSH

HUM

LE QUÉBEC N'EMBARQUERA JAMAIS LÀ-DERANS!

NON MONSIEUR JAMAIS ALLÔ?

ESSE TEXACO SHELL

IL FAUT D'ABORD DÉFINIR CE QU'EST UN VÉRITABLE QUÉBÉCOIS

CAPIBOU

POUR MA PART, J'AI FAIT QUELQUES ACCOMMODEMENTS FAISONNABLES...

CEINTURE FUSILÉE

MUSIQUE DE CELÉND

FOURIN

SAINTE FLANILLE

JE ME SOUVIENS DE L'ADQ

15 DÉCEMBRE 2005
ADOPTION DE LA
LOI 142
ON S'EN SOUVIENDRA
TU CADEAU DE NOËL
2005.

MAIS... C'EST QU'EST-CE QUE J'AI DE BONNES CHANCES DE ME FAIRE PÉLURE MOI!

UNE VRAIE BÉNÉDICTION CE BOUSCLAIR!

RÈGLEMENT DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

TU ES CONTENTE MAMAN?

BON... C'EST BIEN BEAU TOUT ÇA MAIS VOICI TON HORRIBLE: VENDREDI, TU TRAVAILLES DE NUIT, SAMEDI, DE 9H À 2H ET DIMANCHE, C'EST À RECONFIRMER.

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2007 QUAND MÊME!

ATTENDEZ! ON A D'AUTRES BEAUX CADEAUX POUR VOUS CETTE ANNÉE!

BORIS